

# commission du codex alimentarius

# F



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

**ALINORM 08/31/30**

## **PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

### **COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

**Trente et unième session**

**Genève (Suisse), 30 juin – 5 juillet 2008**

### **RAPPORT DE LA SEIZIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES**

*Surfers Paradise, Queensland (Australie), 26 – 30 novembre 2007*

**Note:** Le présent rapport contient la lettre circulaire CL 2007/44-FICS

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

**CL 2007/44-FICS**  
**décembre 2007**

- Aux:** Services centraux de liaison avec le Codex  
Organisations internationales intéressées
- Du:** Secrétaire,  
Commission du Codex Alimentarius,  
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome (Italie)
- Objet:** **Distribution du rapport de la seizième session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (ALINORM 08/31/30)**

Le rapport de la seizième session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires sera examiné par la Commission du Codex Alimentarius à sa trente et unième session (Rome, Italie, 30 juin - 5 juillet 2008).

## **QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION À SA TRENTE ET UNIÈME SESSION**

**Avant-projet d'annexe aux Directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires avancé à l'étape 5/8 de la procédure du Codex, en omettant les étapes 6 et 7 (ALINORM 08/31/30, Annexe II) Voir aussi par. 44 du présent rapport.**

Les gouvernements et organisations internationales qui souhaitent formuler des observations sur le texte susmentionné sont invités à les adresser par écrit, **de préférence par courriel**, au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (Courriel: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org), Télécopie: +39 06 57054593), **avant le 31 mars 2008**.

## Table des matières

Résumé et conclusions .....	page ii
Liste des sigles .....	page iv
Rapport de la seizième session du comité du codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires .....	page 1
État d'avancement des travaux .....	page 13
<b>Paragraphe</b>	
Introduction .....	1- 2
Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour) .....	3- 4
Questions soumises par la commission du codex alimentarius et d'autres comités et groupes spéciaux du Codex (Point 2 de l'ordre du jour) .....	5-14
Avant-projet d'annexe aux <i>Directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires</i> à l'étape 4 (N04-2004) (point 3 de l'ordre du jour) .....	15-44
Document de travail sur le besoin de réviser CAC/GL 20-1995 et CAC/GL 26-1997 (point 4 de l'ordre du jour) .....	45-47
Document de travail sur le besoin de nouvelles orientations sur les systèmes d'inspection des denrées alimentaires nationales (point 5 de l'ordre du jour) .....	48-59
Document de travail sur l'élaboration de directives relatives aux inspections de contrôle par des équipes étrangères (point 6 de l'ordre du jour) .....	60-67
Document de travail sur le besoin de nouvelles orientations sur la traçabilité et/ou le traçage des produits (Point 7 de l'ordre du jour) .....	68-72
Compatibilité du projet de <i>Modèle de certificat d'exportation pour le lait et les produits laitiers</i> avec le texte CAC/GL 38-2001 (Point 8 de l'ordre du jour) ..	73-79
Autres questions et travaux futurs (Point 9 de l'ordre du jour)	
Document de travail sur la mise au point d'un modèle générique de certificats sanitaires .....	80-89
Contamination intentionnelle des denrées alimentaires .....	90-92
Date et lieu de la prochaine session (Point 10 de l'ordre du jour).....	93-94
<b><u>Annexes</u></b>	
<b>Annexe I</b> : Liste des participants .....	page 14
<b>Annexe II</b> : Avant-projet d'annexe aux <i>Directives Codex sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires</i> (aux étapes 5/8 de la procédure d'élaboration) .....	page 30
<b>Annexe III</b> : Projet de document : Proposition d'élaboration de principes et directives concernant la réalisation d'audits et d'inspections sur site à l'étranger .....	page 36
<b>Annexe IV</b> : Amendements proposés à l'avant-projet de Modèle de certificat d'exportation pour le lait et les produits laitiers .....	page 38
<b>Annexe V</b> : Projet de document : Proposition d'élaboration d'un modèle générique de certificat sanitaire .....	page 40

## RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

La seizième session du comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires est parvenue aux conclusions suivantes :

### **Questions soumises pour adoption / approbation par la trente et unième session de la Commission et pour examen critique par la soixante et unième session du Comité exécutif**

#### Avant-projets de normes et textes apparentés aux étapes 8 et 5/8 de la Procédure unique

Le Comité est convenu de transmettre les textes ci-dessous à la Commission pour adoption finale :

- Avant-projet d'annexe aux *Directives codex sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires* (voir par. 44 et Annexe II).

#### Nouveau travail

Le Comité est convenu de transmettre les textes ci-dessous à la Commission, par le biais du Comité exécutif, pour approbation en tant que nouveau travail :

- Un projet de document sur l'élaboration de directives relatives aux inspections de contrôle par des équipes étrangères (voir par. 64 et Annexe III).
- Un projet de document sur l'élaboration d'un modèle générique de certificat sanitaire, en tant qu'Annexe aux *Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques* (CAC/GL 38-2001) (voir par. 85 et Annexe V).

### **Questions intéressant la trente et unième session de la Commission**

Le Comité a décidé de maintenir jusqu'à nouvel ordre le cycle annuel des réunions (voir par. 93).

### **Questions intéressant d'autres comités**

#### Comité du Codex sur les fruits et les légumes frais (CCFFV)

Le Comité s'est exprimé à propos de l'*Avant-projet de directives pour l'inspection et la certification des fruits et légumes frais aux fins d'établissement de leur conformité aux normes de qualité* à l'étape 5 et est convenu de référer la discussion et les observations écrites au CCFFV; il a invité toutes les délégations qui le souhaitent à fournir toute observation complémentaire au sujet de l'avant-projet de directives en répondant à la lettre circulaire CL 2007/20-FFV (voir par. 9-13).

#### Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers (CCMMP)

Le Comité est convenu de transmettre ses recommandations sur la compatibilité du Modèle de certificat d'exportation pour le lait et les produits laitiers à la 8<sup>ème</sup> session du CCMMP pour examen et de communiquer les observations individuelles ainsi que les observations écrites soumises à la session en cours ainsi qu'à la précédente au CCMMP pour examen (voir par. 73-79 et Annexe IV).

### **Autres questions**

Le Comité est convenu:

- D'ajourner l'examen de la révision des *Principes applicables à l'inspection et à la certification des importations et des exportations alimentaires* (CAC/GL 20-1995) et des *Directives sur la conception, l'application, l'évaluation et l'homologation des systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires* (CAC/GL 26-1997) jusqu'à nouvel ordre (voir par.47) ;
- De créer un Groupe de travail électronique chargé de réviser le document de travail sur le besoin de nouvelles orientations sur les systèmes nationaux d'inspection des denrées alimentaires, pour examen à sa prochaine session (voir par. 58);
- De créer un Groupe de travail électronique chargé de préparer un document de travail révisé sur le besoin de nouvelles orientations sur la traçabilité et/ou le traçage des produits, pour examen à sa prochaine session (voir par. 72);

- Que la délégation des États-Unis préparerait un document de travail sur les questions relatives à la contamination intentionnelle des aliments (voir par. 92).

**LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT RAPPORT**

CAC/GL	Commission du Codex Alimentarius / Directives
CAC/RCP	Commission du Codex Alimentarius / Code d'usages international recommandé
CCFICS	Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires
CCFFP	Comite du Codex sur les poissons et les produits de la pêche
CCFFV	Comité du Codex sur les fruits et les légumes frais
CCMMP	Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers
CL	Lettre circulaire
CRD	Document de séance
FAO	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
ISO	Organisation internationale de normalisation
OIE	Office international des épizooties / Organisation mondiale de la santé animale
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord de l'OMC)
CEFACT-ONU	Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMC	Organisation mondiale du commerce

## INTRODUCTION

1. La seizième session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) s'est tenue du 26 au 30 novembre 2007 à Surfers Paradise, Queensland (Australie), à l'aimable invitation du gouvernement australien. Elle a été présidée par M. Gregory Read, Directeur général de l'Australian Quarantine and Inspection Service, du ministère de l'Agriculture, des Pêches et des Forêts du gouvernement australien. Y ont participé les délégués de 62 pays membres et d'une organisation membre, ainsi que cinq organisations internationales et non gouvernementales. La liste des participants y compris le Secrétariat, est reproduite à l'Annexe I du présent rapport.

### *Partage des compétences*

2. Le Comité a pris note de la division des compétences entre la Communauté Européenne et ses États membres, aux termes du paragraphe 5 de l'Article II du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, telle que présentée dans le document CRD 1.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)<sup>1</sup>**

3. Le Comité a accepté la proposition des États-Unis d'Amérique de procéder, au point 9 de l'ordre du jour (Autres questions et travaux futurs), à un échange de vues sur la contamination intentionnelle des denrées alimentaires. Le Comité est également convenu d'examiner le point 8 de l'ordre du jour (Compatibilité du projet de Modèle de certificat d'exportation pour le lait et les produits laitiers avec le texte CAC/GL 38-2001) aussitôt après le point 3 (Avant-projet d'annexe aux Directives Codex sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires).

4. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire, comme ordre du jour de la session ainsi amendé.

### **QUESTIONS SOUMISES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS, D'AUTRES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (Point 2 de l'ordre du jour)<sup>2</sup>**

5. Le Comité a pris note des informations présentées dans le document CX/FICS 07/16/2. Il a par ailleurs été informé que la Commission a demandé que tous les descriptifs de projets portant sur de nouveaux travaux soient préparés conformément aux dispositions du Manuel de procédure<sup>3</sup>.

6. Le Comité a notamment exposé ses vues et/ou pris des décisions sur les questions suivantes :

#### ***Plan stratégique 2008-2013***

7. Le Comité a noté que la Commission a adopté le Plan stratégique 2008-2013 et que les activités 1.4, 2.5 et 3.3 pourraient avoir une incidence sur ses travaux. Il a pris note des observations des États membres de la Communauté européenne exprimées dans le document CRD 13.

#### ***Examen de la structure du Codex par comités et du mandat des comités et groupes spéciaux du Codex<sup>4</sup>***

8. À la demande de la Commission, le Comité a brièvement examiné la possibilité d'espacer davantage les réunions. Il a estimé que, en appliquant les dispositions actuelles, le CCFICS a travaillé de manière efficace et rationnelle depuis sa création. Certaines délégations ont noté avec inquiétude que l'espacement des sessions pourrait entraîner la prolifération de groupes de travail physiques auxquels il pourrait être difficile de participer, notamment dans le cas des pays en développement. La délégation de l'Australie, en tant que pays hôte du CCFICS, a expliqué que les dispositions actuelles étaient plus propices au financement des réunions par son gouvernement. Le Comité est convenu de poursuivre cette discussion au point 10 de l'ordre du jour (Date et lieu de la prochaine session) en tenant compte de sa charge de travail (voir paragraphe 93).

<sup>1</sup> CX/FICS 07/16/1

<sup>2</sup> CX/FICS 07/16/2; CRD 2 (Observations de la Colombie, de l'Inde, du Kenya et des Iles Salomon); CRD 13 (Observations de la Communauté Européenne)

<sup>3</sup> ALINORM 07/30/REP, paragraphe 97

<sup>4</sup> ALINORM 07/30/Rep, paragraphes 144-156

***Avant-projet de directives pour l'inspection et la certification des fruits et légumes frais aux fins d'établissement de leur conformité aux normes de qualité à l'étape 5***

9. À la demande de la Commission, le Comité a formulé des observations sur l'avant-projet de directives qui figurent dans l'annexe CX/FICS 07/16/2.

10. Plusieurs délégations appuyaient ce texte en général, alors que d'autres considéraient que les textes existants du CCFICS contenaient suffisamment d'orientations et qu'il serait préférable de confier le travail concernant cette question à un comité horizontal.

11. Les délégations qui ont pris la parole ont fait remarquer qu'il faudrait éviter de répéter ou de contredire les dispositions des textes d'autres organisations internationales (comme l'OCDE) que le Codex devrait être responsable de l'élaboration de ses propres textes et faire preuve de prudence lorsqu'il fait référence aux textes d'autres organisations (p.ex. l'ISO), et que la correspondance de certaines définitions qui figurent dans l'avant-projet de directives avec celles utilisées dans les textes CCFICS existants devrait être examinée en fonction du champ d'application de l'avant-projet de directives.

12. Certaines délégations ont noté que le texte de l'avant-projet de directives était indûment contraignant et strict et pourrait entraîner des restrictions commerciales pour les pays qui ne disposent pas d'instances officielles compétentes pour délivrer les certifications requises. D'autres délégations ont également noté que l'avant-projet de directives s'appliquait au cas où l'ensemble d'une expédition était inspectée à la frontière. D'autres procédures pourraient devoir être appliquées dans d'autres situations.

13. Le Comité est convenu de référer la discussion ci-dessus et les observations écrites des délégations au Comité du Codex sur les fruits et les légumes frais (CCFFV) et a invité les délégations qui le souhaitaient à fournir toute observation complémentaire au sujet de l'avant-projet de directives (qu'elles relèvent ou non du mandat du CCFICS) en répondant à la lettre circulaire CL 2007/20-FFV<sup>5</sup>.

***Information fournie par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)***<sup>6</sup>

14. L'observateur de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a informé le Comité de la collaboration entre l'OIE et le Codex. L'OIE participe aux réunions de la Commission du Codex Alimentarius et de divers comités. Lors de la trentième session de la Commission, l'OIE a encouragé cette dernière à recommander que les services juridiques de l'OIE, de la FAO et de l'OMS collaborent à la mise à jour de leurs accords de coopération afin de permettre à l'OIE et au Codex de conclure un accord formel et de renforcer ainsi le fondement juridique permettant l'élaboration de normes conjointes OIE/Codex en tant que de besoin. Le Comité a également été informé que l'OIE encourage ses délégués à collaborer avec ceux du Codex à l'échelon national et que le Secrétariat du Codex participe aux activités du groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire en matière de productions animales et de divers groupes spéciaux (traçabilité, certificats génériques).

***AVANT-PROJET D'ANNEXE AUX DIRECTIVES SUR L'APPRÉCIATION DE L'ÉQUIVALENCE DES MESURES SANITAIRES ASSOCIÉES AUX SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES À L'ÉTAPE 4 (N04-2004) (Point 3 de l'ordre du jour)***<sup>7</sup>

15. Le Président a rappelé que le Comité a consacré énormément de temps à cette Annexe : la Commission a approuvé son élaboration en tant que nouveau travail à sa vingt-sixième session en 2004 ; le Comité a examiné cette question à plusieurs reprises depuis sa treizième session ; et trois groupes de travail physiques ont été constitués, par les treizième, quatorzième et quinzième sessions du Comité.

<sup>5</sup> [ftp://ftp.fao.org/codex/Circular\\_letters/CXCL2007/cl07\\_20e.pdf](ftp://ftp.fao.org/codex/Circular_letters/CXCL2007/cl07_20e.pdf)

<sup>6</sup> CRD 10 (mise à jour des travaux de l'OIE)

<sup>7</sup> CX/FICS 07/16/3 ; CX/FICS 07/16/3 Add 1. (Observations de la Bolivie, du Brésil, de la Communauté européenne, du Costa Rica, du Kenya, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et du Pérou) ; CRD 3 (Observations de la Colombie, des Îles Salomon, de l'Inde, de l'Indonésie, de la République de Corée, de l'OIE et de Consumers International) ; CRD 11 (Observations du Japon) ; CRD 12 (Observations de la Thaïlande) ; CRD 14 (Observations de la Norvège)

16. La délégation des États-Unis d'Amérique, qui a mené le groupe de travail physique, a présenté l'avant-projet d'Annexe. Elle a expliqué que le document actuel reflétait les modifications apportées par le groupe de travail, réuni à Bruxelles (Belgique) en juillet 2007, pour tenir compte des observations écrites reçues et de celles exprimées lors de la quinzième session du Comité. Le groupe de travail a longuement délibéré et est parvenu à un accord sur tous les points dont il avait été saisi. Le Comité a également rappelé que l'Annexe devait compléter les *Directives Codex sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires* (CAC/GL 53-2003), sans les paraphraser ni les réinterpréter et en faisant référence aux *Directives Codex sur l'élaboration d'accords d'équivalence relatifs aux systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires* (CAC/GL 34-1999).

#### **Observations générales**

17. Le Comité a félicité le groupe de travail pour la nouvelle version de l'Annexe, qui apporte un complément d'information au document CAC/GL 53-2003. Il a été noté que le champ d'application de la détermination d'équivalence (une mesure sanitaire unique, un train de mesures ou un système de mesures) et le concept de « base objective de comparaison » y avaient été précisés.

18. Le Comité est parvenu à un accord sur la structure générale de l'Annexe tout en reconnaissant le besoin d'apporter des amendements mineurs au document en veillant à sa cohérence avec CAC/GL 53-2003.

19. Le Comité a noté que les différences de numérotation des paragraphes entre la version anglaise et les versions française et espagnole de CAC/GL 34-1999 avaient posé des problèmes lors de l'examen de certaines parties de l'avant-projet d'Annexe. Il a été informé que ces différences ont été corrigées sur le site web<sup>8</sup> du Codex et dans la troisième édition de la publication intitulée « Systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires » actuellement en cours d'impression.

20. Au vu de l'accord général sur la structure, l'objet et la portée de l'Annexe et afin de faire avancer le document dans la procédure par étapes, le Comité est convenu de l'examiner paragraphe par paragraphe.

#### **Observations spécifiques**

21. Outre quelques amendements mineurs d'ordre rédactionnel, concernant notamment les traductions française et espagnole, le Comité est convenu d'apporter les modifications suivantes :

##### Paragraphe 1<sup>9</sup>

22. Le Comité est convenu de: modifier la première phrase pour préciser que l'Annexe porte sur la détermination de l'équivalence de mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires ; et de désigner les « *Directives Codex sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires* (CAC/GL 53-2003) » par le terme « *Directives* ».

##### Paragraphe 2

23. Le Comité a noté que le terme « pays » couvre également les organisations d'intégration économique régionale, ainsi que l'indique la note de bas de page numéro 4 du document CAC/GL 34-1999.

---

<sup>8</sup> [http://www.codexalimentarius.net/download/standards/362/CXG\\_034e.pdf](http://www.codexalimentarius.net/download/standards/362/CXG_034e.pdf)

<sup>9</sup> Lorsque les numéros de paragraphes ont changé par rapport au texte de l'Annexe 1 du document CX/FICS 07/16/3, les nouveaux numéros figurant dans le texte définitif de l'Annexe II au présent rapport sont indiqués entre parenthèses.

#### Paragraphe 4

24. Le Comité n'a pas appuyé une proposition de la délégation de l'Inde concernant l'ajout d'un nouveau point a) sur l'identification des mesures visées par la détermination d'équivalence, étant d'avis que l'identification des mesures n'est pas une étape préparatoire mais fait bien partie de la détermination d'équivalence (Définition du champ d'application d'une détermination d'équivalence). Il a modifié le point a) pour indiquer qu'il incombe au pays exportateur d'examiner les avantages et incidences en matière de coûts/ressources d'une détermination d'équivalence par rapport à d'autres dispositifs pouvant avoir les mêmes résultats. Le Comité a ajouté « Lorsqu'il y a lieu » au début du point b) pour assouplir cette mesure ; il a également précisé que les aspects devant être pris en compte concernant la définition de priorités sont ceux mentionnés au paragraphe 9 de CAC/GL 34-1999<sup>10</sup>.

25. Au point c), il a remplacé « Veiller à ce que les » par « La situation concernant l'accès des » car il est difficile de veiller à ce que les pays importateur et exportateur aient accès aux ressources scientifiques et techniques nécessaires alors qu'il est important de savoir s'ils y ont accès ; le mot « minutieusement » a par ailleurs été jugé trop contraignant et a donc été supprimé. Au point d), le Comité a remplacé « Dans la mesure du possible » par « Lorsqu'il y a lieu » pour insister sur le fait que l'élaboration d'un plan n'est pas uniquement une question de possibilité mais de nécessité. Il a modifié le reste du point pour le rendre moins contraignant.

#### Paragraphe 8

26. Le Comité a modifié la deuxième phrase pour expliciter l'utilisation des termes « catégorisation », « organisation » et « comparaisons par juxtaposition » de mesures sanitaires soumises à une détermination d'équivalence lorsque le champ d'application n'est pas clairement formulé.

#### Paragraphe 10

27. Le Comité est convenu que ce paragraphe a pour objet de décrire « l'expérience, la connaissance et la confiance » plutôt que d'établir des obligations relatives à la détermination. Il a modifié la deuxième phrase pour préciser que les points suivants constituent une liste d'exemples susceptibles de contribuer à l'expérience, la connaissance et la confiance acquises par un pays importateur.

28. Le point a) a été remanié pour préciser que les comparaisons par juxtaposition ne sont pas obligatoires. Au point d), « port d'entrée » a été remplacé par « point d'entrée », jugé plus approprié. Le point f) a été modifié pour faire référence aux accords bilatéraux ou multilatéraux sur la reconnaissance de l'équivalence que le pays importateur ou exportateur pourrait avoir conclus avec d'autres pays.

#### Paragraphe 16 (nouveau paragraphe 13)

29. Au point a), le Comité a effacé « quant à la poursuite » et a remplacé par « relative à la manière de gérer » pour éviter que « l'expérience, la connaissance et la confiance » ne puissent être utilisées pour rejeter une demande d'appréciation d'équivalence.

#### Paragraphe 18

30. Le Comité est convenu de supprimer ce paragraphe car il ne fournit pas de complément d'information et sa deuxième partie peut prêter à confusion.

31. Le Comité a examiné plusieurs propositions d'inclusion d'un paragraphe sur la définition de la base objective de comparaison, dans l'Annexe ou le document CAC/GL 53-2003. Plusieurs délégations ont estimé qu'une définition n'était pas nécessaire car le paragraphe 15 du document CAC/GL 53-2003 décrivait convenablement une base objective de comparaison. Par ailleurs, plusieurs délégations n'étaient pas favorables à la réouverture des débats sur le document CAC/GL 53-2003. Le Comité a donc décidé de ne pas inclure cette définition.

---

<sup>10</sup> La numérotation des paragraphes correspond à la version de CAC/GL 34-1999 disponible sur le site web du Codex [www.codexalimentarius.net](http://www.codexalimentarius.net)

Paragraphe 19 (nouveau paragraphe 16)

32. Le Comité est convenu de conserver la première phrase de ce paragraphe et de supprimer le reste qui était identique à la note de bas de page numéro 11 du document CAC/GL 53-2003. Une nouvelle phrase a été ajoutée pour attirer l'attention sur les informations importantes et les exemples utiles qui figurent dans la note de bas de page.

Paragraphe 20 (nouveau paragraphe 15)

33. Le Comité a déplacé ce paragraphe au début de la section « Base objective de comparaison » et a modifié le libellé par souci de cohérence avec les paragraphes liminaires des autres sections.

(Nouveaux paragraphes 20 et 21)

34. Le Comité a ajouté deux nouveaux paragraphes précisant que les demandes d'information et de documents devraient être limitées aux informations essentielles dans le cadre de l'objectif de la détermination d'équivalence et être présentées de manière coordonnée.

Paragraphe 31 (nouveau paragraphe 30)

35. La deuxième phrase a été supprimée car elle répétait le paragraphe 35 (nouveau paragraphe 34).

Paragraphe 32 (nouveau paragraphe 31)

36. Ce paragraphe pouvant prêter à un malentendu, le Comité l'a remplacé pour veiller à ce que le pays importateur consulte le pays exportateur tout au long du processus et le plus tôt possible lorsque l'évaluation préliminaire indique que la demande de détermination d'équivalence risque de ne pas aboutir.

Paragraphe 33 (nouveau paragraphe 32)

37. Le Comité a modifié le paragraphe pour préciser qu'il couvre uniquement les décisions favorables concernant l'appréciation de l'équivalence.

Paragraphe 34 (nouveau paragraphe 33)

38. Le Comité a supprimé les mots « Comme convenu entre les pays importateur et exportateur » qu'il a jugés superflus et a inséré les mots « dans un délai raisonnable » pour veiller à ce que les rapports écrits sur les résultats de la détermination d'équivalence soient fournis au pays exportateur dans les délais, le cas échéant.

Paragraphe 36 (nouveau paragraphe 35)

39. Le Comité a inversé l'ordre des points a) et b) pour améliorer le cheminement logique du paragraphe.

Paragraphe 38 (nouveau paragraphe 37)

40. Le Comité a supprimé les deux premiers points qui n'apportaient pas de précisions utiles. Un nouveau point g) a été ajouté concernant la fourniture de programmes de formation appropriés.

Autres questions

41. Le Comité a examiné une proposition de la délégation de la Communauté européenne, contenue dans le document CX/FICS 07/16/3 Add.1, concernant l'ajout d'une section sur la mise à jour des accords d'équivalence venant compléter les dispositions des paragraphes 7 l) et 21 du document CAC/GL 53-2003. Cette proposition couvrait trois points : i) la justification du besoin d'actualiser l'accord ; ii) les informations à échanger entre les pays importateur et exportateur et la validité de l'équivalence lors de la renégociation de l'accord ; et iii) les facteurs affectant le statut de l'équivalence, en soulignant tout particulièrement que la détermination de l'équivalence est principalement un exercice documentaire et que les carences au niveau de la mise en œuvre ne devraient pas remettre en cause le résultat de la détermination d'équivalence.

42. Plusieurs délégations ont généralement appuyé cette proposition et estimé qu'elle pourrait être incluse dans l'Annexe pour compléter CAC/GL 53-2003 ; d'autres délégations, bien que n'y étant en principe pas opposées, étaient préoccupées à l'idée d'inclure une nouvelle section aussi longue abordant des questions complexes et potentiellement discutables à ce stade avancé de l'élaboration de l'Annexe. Elles étaient d'avis que cette proposition devrait être examinée plus avant. Une autre délégation a suggéré de placer la section entre crochets et de l'étudier lors de la prochaine session à l'étape 6, ce qui n'a pas été retenu par le Comité.

43. En guise de conclusion, le Comité a décidé de ne pas ajouter de section sur la mise à jour à ce stade et que de nouveaux travaux pourraient être utiles dans ce domaine, en notant que certaines délégations étaient d'avis qu'ils devraient être abordés sans tarder.

**État d'avancement de l'avant-projet d'Annexe aux Directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires (N04-2004)**

44. Le Comité est convenu de faire avancer l'avant-projet d'Annexe, tel qu'amendé ci-dessus et avec quelques modifications rédactionnelles, pour adoption par la Commission aux étapes 5/8 lors sa trente et unième session, en recommandant l'omission des étapes 6 et 7. L'avant-projet d'Annexe est reproduit à l'Annexe II du présent rapport.

**DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LE BESOIN DE RÉVISER CAC/GL 20-1995 ET CAC/GL 26-1997 (Point 4 de l'ordre du jour)<sup>11</sup>**

45. La délégation de la Nouvelle-Zélande a présenté ce document, en rappelant que le Comité lui avait demandé à sa quinzième session de préparer un document de travail approfondi justifiant le besoin de réviser les *Principes applicables à l'inspection et à la certification des importations et des exportations alimentaires* (CAC/GL 20-1995) et les *Directives sur la conception, l'application, l'évaluation et l'homologation des systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires* (CAC/GL 26-1997) du Codex, et recensant les éléments devant être révisés, pour examen à sa prochaine session, y compris une proposition de nouveaux travaux si nécessaire.<sup>12</sup>

46. La délégation a réaffirmé le besoin de réviser ces deux documents. Elle a néanmoins fait remarquer que le Comité était en train d'envisager des activités et de nouvelles propositions susceptibles d'avoir des incidences considérables sur les textes du CCFICS. La Nouvelle-Zélande n'avait donc pas pu élaborer le document de travail avec le degré de précision requis par le Comité et a recommandé d'ajourner l'examen de cette question.

47. Le Comité a accepté cette recommandation.

**DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LE BESOIN DE NOUVELLES ORIENTATIONS SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION DES DENRÉES ALIMENTAIRES NATIONALES (Point 5 de l'ordre du jour)<sup>13</sup>**

48. La délégation australienne a présenté le document CX/FICS 07/16/5 qui examinait : (i) si les textes existants du Codex et/ou du CCFICS fournissaient des orientations suffisantes pour les systèmes d'inspection des denrées alimentaires nationales et étaient suffisamment harmonisés avec les normes internationales, et (ii) étudiait le mandat du CCFICS pour déterminer si son champ d'application couvrait ces systèmes.

49. S'agissant des avantages qui découleraient de l'élaboration de principes et de directives pour les systèmes de contrôle alimentaire nationaux, plusieurs délégations<sup>14</sup> ont considéré que les textes existants du CCFICS fournissaient des orientations suffisantes et qu'il conviendrait d'en promouvoir une utilisation plus large avant d'élaborer de nouveaux textes. Ils ont fait remarquer que les membres de l'OMC avaient pour obligation de ne pas faire de différence, dans leur législation, entre les denrées alimentaires nationales et les denrées alimentaires importées et qu'il convenait par conséquent d'harmoniser les systèmes de contrôle alimentaire visant les denrées alimentaires nationales et importées.

<sup>11</sup> CX/FICS 07/16/4 ; CRD 4 (Observations de l'Indonésie, du Kenya, de la République de Corée, des Philippines et des Îles Salomon).

<sup>12</sup> ALINORM 07/30/30, paragraphes 68-70.

<sup>13</sup> CX/FICS 07/16/5 ; CRD 5 (Observations des Îles Salomon, de l'Indonésie, du Kenya, des Philippines et de la République de Corée) ; CRD 11 (Observations du Japon) ; CRD 13 (Observations de la Communauté européenne).

<sup>14</sup> La Communauté européenne et ses États Membres (14), le Japon, le Brésil et la Thaïlande.

50. Ils ont également fait remarquer que le Codex fournissait déjà des orientations sur l'inspection des denrées alimentaires nationales dans des textes comme les *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CAC/RCP 1-1969) et le *Code d'usages en matière d'hygiène pour la viande* (CAC/RCP 58-2005). La FAO et l'OMS avaient discuté des systèmes d'inspection des denrées alimentaires nationales dans le cadre du Forum mondial des responsables de la sécurité sanitaire des aliments et mis au point des directives pertinentes pour les pouvoirs publics nationaux<sup>15</sup>.

51. Ces délégations ont reconnu en principe l'utilité d'élaborer des orientations pour les systèmes de contrôle alimentaire nationaux, mais pensaient cependant que des discussions plus approfondies seraient nécessaires avant que ce travail ne puisse commencer, et qu'il fallait éviter les chevauchements.

52. D'autres délégations<sup>16</sup> étaient fortement favorables au travail sur les systèmes d'inspection des denrées alimentaires nationales au motif que ces systèmes, ainsi que les systèmes d'inspection des importations et des exportations, faisaient partie des systèmes de contrôle alimentaire nationaux. Dans de nombreux pays, la législation nationale sur les denrées alimentaires se fondait sur les normes Codex, et des produits initialement destinés au marché national étaient souvent exportés. La sécurité sanitaire des denrées alimentaires exportées était donc directement tributaire des systèmes de contrôle alimentaire nationaux des pays exportateurs. Les petits pays pouvaient accéder aux marchés internationaux en améliorant leurs systèmes d'inspection des denrées alimentaires nationales. La discussion concernant le *Code de déontologie* et les problèmes auxquels sont confrontés les pays qui ne disposent pas de systèmes de contrôle alimentaire adéquats ont également été mentionnés.

53. Ces délégations considéraient que des orientations étaient nécessaires pour concilier l'application des normes Codex et des textes connexes au sein d'un même système.

54. L'observateur de l'OIE a accueilli favorablement l'initiative d'élaborer des orientations sur les systèmes d'inspection des denrées alimentaires nationales et a encouragé le CCFICS à tenir compte des orientations contenues dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE. L'OIE avait récemment élaboré un document sur le rôle des services vétérinaires dans la sécurité sanitaire des aliments. Ce document avait été communiqué aux membres de l'OIE pour observations et son adoption était prévue pour 2008.

55. S'agissant du mandat actuel, le Comité a considéré qu'il était suffisamment large. Le point g) « Examiner toute autre question qui lui sera soumise par la Commission en rapport avec les systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires » lui permettait notamment de travailler à l'élaboration d'orientations relatives aux systèmes de contrôle alimentaire nationaux. Une délégation a déclaré que l'ajout d'un mandat spécifique relatif aux travaux sur les systèmes de contrôle alimentaire nationaux pourrait être souhaitable.

56. S'agissant de l'opportunité pour le CCFICS de se charger de ce travail, plusieurs délégations étaient d'avis qu'il faudrait mieux préciser la nature du travail avant de prendre une décision, étant donné que le caractère horizontal du travail pourrait inclure certains aspects qui relèveraient davantage de la responsabilité d'autres comités.

57. En récapitulant les débats, le président a conclu que les délégations semblaient, dans l'ensemble, appuyer ce nouveau travail, mais que le consensus n'était pas encore suffisamment robuste pour le mettre en chantier. Il a déclaré que le document de travail devait être révisé afin de clarifier la portée du travail, de recenser les lacunes dans les textes existants du CCFICS et les possibilités de mettre ces textes en correspondance, et de fournir ainsi un cadre pour les systèmes de contrôle alimentaire nationaux, et d'expliquer pourquoi le CCFICS devrait être chargé de ce travail.

58. Le Comité est convenu de constituer un groupe de travail électronique animé par l'Australie, ouvert à la participation de tous les membres et observateurs et travaillant en langue anglaise uniquement, chargé de la révision du document de travail pour examen à l'occasion de sa prochaine session. Le document révisé devrait tenir compte des débats du Comité, de toutes les observations communiquées par écrit, ainsi que des orientations existantes fournies par la FAO, l'OMS et les autres organisations internationales compétentes comme l'OIE.

---

<sup>15</sup> Directives pour le renforcement des systèmes nationaux de contrôle alimentaire, Document 76 de la FAO sur l'alimentation et la nutrition.

<sup>16</sup> Argentine, Australie, Chili, Costa Rica, Cuba, États-Unis d'Amérique, Mexique, Nouvelle-Zélande et Philippines.

59. Les délégations du Mexique et de l'Argentine se sont déclarées préoccupées par le fait que cet important travail ne pouvait pas commencer immédiatement.

**DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'ÉLABORATION DE DIRECTIVES RELATIVES AUX INSPECTIONS DE CONTRÔLE PAR DES ÉQUIPES ÉTRANGÈRES ( Point 6 de l'ordre du jour)<sup>17</sup>**

60. La délégation de l'Australie a présenté le document CX/FICS 07/16/6 sur la portée, la justification et la raison d'être d'un nouveau travail sur l'élaboration de principes et directives concernant la réalisation d'audits et d'inspections sur site à l'étranger. Le travail proposé entend élaborer des orientations applicables à la réalisation d'audits et d'inspections sur site à l'étranger, de sorte à fournir un cadre transparent et cohérent pour évaluer l'inspection et la certification des denrées alimentaires dans un pays exportateur. Ce travail a été justifié par l'utilisation croissante des audits et inspections sur site à l'étranger et des évaluations du respect des déterminations ou accords d'équivalence de ces systèmes.

61. Le Comité a unanimement approuvé ce nouveau travail.

62. Le Comité a examiné en détail le descriptif de projet (CX/FICS 07/16/6, Annexe 2). Il a modifié certains paragraphes pour l'harmoniser avec le format défini dans le Manuel de procédure et pour fournir des informations pertinentes suffisamment détaillées, suite à la demande de la Commission du Codex Alimentarius à sa trentième session (voir paragraphe 5).

63. Lors de la série d'observations sur le cadre proposé pour le document (CX/FICS 07/16/6, Annexe 1), les délégations ont noté que : l'expression « approche fondée sur les systèmes » devrait être explicitée ; on devrait envisager d'élaborer des définitions pour les termes utilisés dans le cadre des visites et inspections sur site à l'étranger (visite sur site, vérification sur site, accès, etc.) ; l'utilisation des termes « inspection », « audit » et « évaluations » devrait être précisée ; la responsabilité en matière de prise en charge des frais devrait être précisée ; on devrait songer à trouver des mécanismes pour minimiser le nombre de visites ; le document devrait aborder les activités préalables aux audits et prévoir des dispositions concernant l'utilisation des rapports sur les audits et inspections sur site ; on devrait envisager d'éviter que les pays ne soient soumis à plusieurs audits et inspections identiques consécutifs. Une délégation a indiqué que « l'audit » devrait être un élément prépondérant des directives et qu'il était nécessaire de clarifier la relation avec les textes existants (tel l'Annexe au CAC/GL 26-1997).

64. Le Comité est convenu de soumettre le descriptif de projet ainsi amendé (voir Annexe III) au Comité exécutif, pour examen critique à sa soixante et unième session, et à la Commission, pour approbation en tant que nouveau travail à sa trente et unième session.

65. Il a en outre décidé de constituer un groupe de travail physique<sup>18</sup>, animé par l'Australie, ouvert à tous les membres et observateurs et travaillant en anglais, français et espagnol, chargé de préparer un avant-projet de principes et directives pour diffusion à l'étape 3 et nouvel examen à l'étape 4, à sa prochaine session.

66. Il a été convenu que le groupe de travail physique se réunirait le plus tôt possible pour permettre la diffusion rapide de l'avant-projet. Il a également été convenu que, pour faciliter les travaux initiaux du groupe de travail, les membres du Codex et les observateurs seraient invités à soumettre, sous forme électronique à la délégation de l'Australie, les éléments qu'ils aimeraient voir inclus dans l'avant-projet.

67. Le Comité a noté que l'examen de l'avant-projet à l'étape 4 était subordonné à l'approbation, par la Commission en juillet 2008, de la proposition de nouveau travail.

---

<sup>17</sup> CX/FICS 07/16/6 ; CRD 6 (Observations des Îles Salomon, de l'Indonésie, du Kenya, du Pérou, des Philippines et de la République de Corée) ; CRD 11 (Observations du Japon) ; CRD 13 (Observations de la Communauté européenne).

<sup>18</sup> L'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, la Chine, la Communauté européenne, le Costa Rica, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Inde, l'Italie, la Jamaïque, le Japon, le Kenya, la Malaisie, le Mexique, le Nigeria, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Suisse, la Suède, la Tanzanie, la Thaïlande, la Zambie et le Zimbabwe ont exprimé le désir de participer au groupe de travail

**DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LE BESOIN DE NOUVELLES ORIENTATIONS SUR LA TRAÇABILITÉ ET/OU LE TRAÇAGE DES PRODUITS (Point 7 de l'ordre du jour)<sup>19</sup>**

68. La délégation de la Norvège a présenté le document CX/FICS 07/16/7, qui dresse un aperçu de la situation actuelle concernant la traçabilité et/ou le traçage des produits, et a fait le point sur les orientations existantes destinées aux gouvernements et au secteur alimentaire. Le document de travail souligne l'importance d'utiliser la traçabilité et/ou le traçage des produits pour endiguer les problèmes de sécurité sanitaire des aliments et améliorer la fiabilité des informations destinées aux consommateurs. D'après l'expérience de la Norvège, la traçabilité et/ou le traçage des produits se sont avérés très efficaces pour veiller à ce que le retrait des produits soit ciblé, précis et d'un bon rapport coût-efficacité lorsqu'il est nécessaire. La délégation a remarqué que plusieurs pays ont intégré la traçabilité dans leur législation avec différents degrés de précisions dans leurs exigences, ce qui est susceptible de créer des obstacles au commerce. Elle était d'avis que l'élaboration de directives devant compléter les Principes Codex sur la traçabilité et/ou le traçage des produits pourrait aider les pays à utiliser cet outil de manière efficace et harmonisée. La délégation a par ailleurs déclaré que l'expérience des pays qui ont élaboré des systèmes de traçabilité, notamment les problèmes rencontrés et les solutions trouvées, pourrait être fort utile lors de l'élaboration des directives.

69. Le Comité a reconnu l'importance de la traçabilité et/ou du traçage des produits et la plupart des membres ont appuyé l'élaboration de nouvelles orientations. De nombreuses délégations ont toutefois estimé qu'il était prématuré d'entamer de nouveaux travaux. Elles étaient d'avis que les pays et l'industrie devaient accumuler plus d'expérience dans la mise en œuvre des Principes Codex adoptés en 2006, afin d'identifier les domaines spécifiques nécessitant de nouvelles orientations, et ont fait remarqué que l'industrie alimentaire réalisait un travail permanent d'amélioration des systèmes de données.

70. D'autres délégations estimaient que des orientations étaient nécessaires pour promouvoir l'utilisation harmonisée de la traçabilité et/ou du traçage des produits et éviter les problèmes commerciaux susceptibles de survenir en raison de la prolifération de systèmes divergents. Il a par ailleurs été noté que le champ d'application du nouveau travail devrait être clairement défini et que le document devrait expliquer en détail comment de nouvelles orientations pourraient contribuer à la mise en œuvre de la traçabilité et/ou du traçage des produits.

71. L'observateur de l'OIE a informé le Comité de l'état d'avancement des travaux menés par l'OIE sur l'identification et la traçabilité des animaux, tels que présentés dans CRD 10, et de son projet d'organiser en 2009, en collaboration avec le Codex, une conférence internationale sur l'identification et la traçabilité des animaux.

72. Le Comité a décidé de poursuivre les débats sur cette question à sa prochaine réunion et de constituer un groupe de travail électronique<sup>20</sup>, animé par la délégation de la Norvège, ouvert à tous les membres et observateurs et fonctionnant uniquement en anglais, pour préparer un document de travail révisé devant être examiné à sa prochaine session. Ce document devrait tenir compte des débats susmentionnés et des observations écrites. Il devrait décrire précisément les lacunes existant dans la mise en œuvre de la traçabilité et/ou du traçage des produits, identifier les principaux éléments des directives devant combler ces lacunes et envisager l'applicabilité technique et économique de ces outils par les pays. Il a été convenu que le groupe de travail entamerait ses travaux le plus tôt possible pour permettre un large débat sur la question. La délégation de la Norvège a indiqué que la participation active des membres du groupe de travail, et le partage de leur expérience, étaient nécessaires à la réalisation de cette tâche.

---

<sup>19</sup> CX/FICS 07/16/7 ; CRD 7 (Observations des Îles Salomon, de l'Inde, de l'Indonésie, du Kenya, des Philippines et de la République de Corée) ; CRD 10 (Observations de l'OIE) ; CRD 13 (Observations de la Communauté européenne).

<sup>20</sup> L'Afrique du Sud, l'Australie, l'Autriche, le Brésil, le Canada, le Chili, la Chine, la Communauté européenne, les États-Unis d'Amérique, la France, la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Japon, le Kenya, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, les Philippines, la Suède, la Suisse, la Thaïlande et l'ICGMA ont exprimé le désir de participer au groupe de travail.

**COMPATIBILITÉ DU PROJET DE MODÈLE DE CERTIFICAT D'EXPORTATION POUR LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS AVEC LE TEXTE CAC/GL 38-2001 (Point 8 de l'ordre du jour)<sup>21</sup>**

73. Le Secrétariat australien a présenté son document sur la compatibilité du projet de Modèle de certificat d'exportation pour le lait et les produits laitiers avec les *Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques* (CAC/GL 38-2001). Il a estimé que le texte était compatible avec CAC/GL 38-2001 et a recommandé plusieurs amendements pour mieux l'harmoniser avec ces directives.

74. Le Comité a généralement souscrit à l'analyse du Secrétariat australien. Il a approuvé toutes les recommandations de CX/FICS 07/16/8 à l'exception de celles figurant aux paragraphes 11 et 13 qu'il n'a pas jugées appropriées. Par conséquent, la recommandation du paragraphe 15 a été modifiée. Le Comité est convenu de soumettre les recommandations contenues dans l'Annexe IV au présent rapport à la huitième session du CCMMP pour examen.

75. Il est en outre convenu de soumettre pour examen au CCMMP les observations ci-dessous ainsi que les observations écrites soumises à la seizième et à la quinzième session<sup>22</sup>.

**Recommandation sur la section « Définition » (CX/FICS 07/16/8, paragraphe 8)**

76. La délégation de la Communauté européenne a proposé de supprimer l'intégralité de la section sur les définitions et de faire référence à CAC/GL 38-2001, qui définit tous les termes, y compris celle de « expédition ».

**Recommandation sur la section « Utilisation de modèles de certificats d'exportation pour le lait et les produits laitiers » (CX/FICS 07/16/8, paragraphes 9-10)**

77. La délégation de la Nouvelle-Zélande a proposé que le numéro de scellé du conteneur soit consigné séparément sur le modèle de certificat et que l'explication concernant la signature utilise le libellé suivant : « La signature officielle devrait apparaître à la fin du certificat. Le tampon officiel devrait être appliqué à la fin du certificat, ou en bas de chaque page dans le cas de certificats en comportant plusieurs ». La délégation de l'Inde a noté qu'il n'était pas indiqué d'inclure des informations sur le numéro de scellé du conteneur car les certificats sont souvent délivrés avant qu'elles ne soient disponibles ; elle a également proposé d'utiliser le mot « scellé » tout court plutôt que « numéro de scellé » car tous les scellés ne portent pas un numéro.

**Recommandation sur la section I « Données pour identifier le lait et les produits laitiers » (CX/FICS 07/16/8, paragraphes 11-13)**

78. Concernant la recommandation du paragraphe 12, la délégation de la Nouvelle-Zélande a proposé de modifier le libellé comme suit : « L'identification est l'identification du ou des lots auxquels le certificat fait référence de manière unique, pour faciliter la traçabilité et/ou le traçage des produits du ou des lots ». La délégation de la Communauté européenne a proposé d'utiliser le terme « numéro de lot » ou « code date », pour établir un lien direct entre l'expédition et le certificat.

**Recommandation sur la section II « Origine du lait et des produits laitiers » (CX/FICS 07/16/8, paragraphe 14)**

79. La délégation du Kenya a proposé d'inclure des informations sur le « pays d'origine » en plus du « pays d'expédition ».

<sup>21</sup> CX/FICS 07/16/8 ; CRD 8 (Observations de l'Inde, de l'Indonésie, du Kenya et de l'OIE) ; CRD 13 (Observations de la Communauté européenne).

<sup>22</sup> CRD 9 (Observations de la Communauté européenne)

**AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 9 de l'ordre du jour)****TRAVAUX FUTURS*****Document de travail sur la mise au point d'un modèle générique de certificats sanitaires***<sup>23</sup>

80. La délégation de la Communauté européenne a présenté le document CX/FICS 07/16/9 en indiquant que l'élaboration d'un modèle générique (présentation type) de certificats sanitaires s'inscrivait dans le prolongement de la révision récemment achevée des *Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques* (CAC/GL 38-2001). La délégation était d'avis que le principe E des directives devrait être explicité en élaborant un modèle harmonisé susceptible de faciliter les procédures appliquées dans le commerce international ainsi que la tâche des personnes chargées de contrôler les certificats. Elle a indiqué que d'autres organisations internationales telles que l'OIE et la CIPV avaient réalisé ou étaient en train d'effectuer des travaux semblables.

81. De nombreuses délégations ont appuyé la proposition sur le principe, à la lumière des avantages qu'un certificat harmonisé pourrait présenter : prévention des interprétations divergentes ; production et lecture plus aisées ; et réduction du nombre des certificats, ce qui rendrait le commerce plus aisé. D'autres observations ont été formulées, notamment : le travail devrait cadrer avec celui de la CIPV et de l'OIE ; le modèle devrait être suffisamment souple pour permettre la certification électronique tout en tenant compte des capacités et ressources techniques des pays ; le modèle devrait prévoir plusieurs attestations ; l'expérience des comités ayant déjà élaboré des certificats devrait être utilisée (par ex. celle des Comités du Codex sur le poisson et les produits de la pêche et sur le lait et les produits laitiers).

82. L'observateur de l'OIE a informé le Comité que son groupe spécial sur la révision des modèles de certificats vétérinaires de l'OIE avait élaboré quatre modèles de certificats vétérinaires et poursuivrait ce travail en 2008. Le certificat de l'OIE pour les produits d'origine animale était compatible avec le modèle de certificat en cours d'élaboration par le CCMMP. L'observateur a ajouté que la coopération entre le Codex et l'OIE sur l'élaboration de modèles de certificats devrait se poursuivre.

83. Certaines délégations étaient sensibles à la charge imposée par un trop grand nombre de certificats mais ont estimé qu'il convenait, avant d'entreprendre de nouveaux travaux, d'examiner les autres initiatives existant dans ce domaine, telles que celles du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU). Le CEFACT-ONU est responsable des normes UNEDocs, de la formule cadre des Nations Unies pour les documents commerciaux, des normes sur les éléments de données utilisés dans le commerce international et du concept de guichet unique.

84. Le Comité a examiné en détail le descriptif de projet (CX/FICS 07/16/9 Annexe 1). Le Comité a ajouté des références au travail d'autres organisations internationales, ainsi qu'au besoin de veiller à la cohérence et d'éviter les chevauchements. Les références à une interface de traitement des données ont été supprimées. Le Comité a précisé que ce travail viserait les éléments d'information et leur mise en page sur un certificat imprimé, avec des notes explicatives fournissant des informations relatives à chaque champ. Il a modifié certains paragraphes pour harmoniser le descriptif de projet avec le format défini dans le Manuel de procédure et pour fournir des informations pertinentes suffisamment détaillées, notamment dans la section relative à l'évaluation au regard des *Critères régissant l'établissement des priorités des travaux*, suite à la demande de la Commission du Codex Alimentarius à sa trentième session (voir paragraphe 5).

85. Le Comité est convenu de soumettre le descriptif de projet ainsi amendé (voir Annexe V) au Comité exécutif, pour examen critique à sa soixante et unième session, et à la Commission, pour approbation en tant que nouveau travail à sa trente et unième session.

86. Il est en outre convenu de constituer un groupe de travail physique animé par la Communauté européenne, ouvert à tous les membres et observateurs et travaillant en anglais, français et espagnol, chargé de préparer un modèle générique de certificat sanitaire pour diffusion à l'étape 3 et nouvel examen à l'étape 4, à sa prochaine session.

---

<sup>23</sup> CX/FICS 07/16/9 ; CRD 9 (Observations de la Colombie, des Îles Salomon, de l'Inde, de l'Indonésie, du Kenya et des Philippines) ; CRD 10 (Observations de l'OIE).

87. Il a été convenu que le groupe de travail physique se réunirait aux environs de juin/juillet 2008. Il a également été convenu que, pour faciliter ses travaux initiaux, les membres du Codex et les observateurs seraient invités à soumettre, sous forme électronique à la délégation de la Communauté européenne, les éléments qu'ils aimeraient voir inclus dans l'avant-projet.

88. Le Comité a noté que l'examen de l'avant-projet à l'étape 4 était subordonné à l'approbation, par la Commission en juillet 2008, de la proposition de nouveau travail.

89. Constatant que deux groupes de travail physiques avaient été constitués, il a invité les délégations chargées d'animer les travaux de ces groupes à envisager la possibilité d'organiser leurs réunions l'une après l'autre dans un même lieu pour faciliter la participation des membres et des observateurs.

#### **AUTRES QUESTIONS**

##### ***Contamination intentionnelle des denrées alimentaires.***

90. La délégation des États-Unis d'Amérique a expliqué que la contamination intentionnelle des denrées alimentaires était liée, mais néanmoins différente, de la sécurité sanitaire des aliments au sens traditionnel du terme et qu'elle était plus susceptible d'entraîner des perturbations du marché et des pertes humaines. De nombreuses autorités de contrôle des aliments, industries et organisations internationales, telles que l'OMS, ont procédé ces dernières années à l'élaboration d'orientations visant à minimiser les risques liés à la contamination intentionnelle des denrées alimentaires (frelatage intentionnel, adultération économique dangereuse, etc.). Bien que certains textes Codex apportaient des éléments d'orientation pouvant être appliqués lors de l'évaluation de la contamination intentionnelle, aucun ne fournissait des orientations tangibles et détaillées.

91. La délégation a déclaré qu'il serait bon que le Codex envisage l'élaboration de telles orientations, notamment en ce qui concerne l'évaluation de la vulnérabilité à la contamination intentionnelle et les moyens de lutter contre ce problème. Elle a donc proposé d'élaborer un document de travail couvrant : i) la nature de la contamination intentionnelle des denrées alimentaires ; ii) la nature et l'étendue des orientations qui ont été élaborées par les gouvernements, l'industrie et les organisations internationales ; iii) une analyse des textes Codex existants, notamment de ceux abordant la contamination intentionnelle, pour recenser les lacunes existantes ; et iv) une évaluation des activités spécifiques que le CCFICS pourrait mener dans ce domaine, y compris une analyse des raisons qui feraient du CCFICS l'instance appropriée pour traiter cette question.

92. Plusieurs délégations ont reconnu que la contamination intentionnelle est un sujet important méritant d'être examiné et que les pays devraient évaluer leur vulnérabilité et leur capacité de lutte dans ce domaine. Certains se sont demandés si le CCFICS était l'instance appropriée pour élaborer ces orientations alors que la lutte contre la contamination intentionnelle relevait de plusieurs juridictions. Compte tenu du soutien général en faveur de la poursuite des débats sur cette question, le Comité a accepté la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique d'élaborer un document de travail, tel que décrit plus haut, pour examen à sa prochaine session.

#### **DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 10 de l'ordre du jour)**

93. Suite à la discussion sur le point 2 de l'ordre du jour (voir paragraphe 8) et aux décisions pertinentes concernant de nouveaux travaux et documents de travail, le Comité a décidé de maintenir jusqu'à nouvel ordre le cycle annuel des réunions.

94. Le Comité a pris note que sa dix-septième session devrait se tenir du 24 au 28 novembre 2008, sous réserve de consultations ultérieures entre le Secrétariat du Codex et le Secrétariat australien.

## ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Objet	Étape	Mesures à prendre par:	Document de référence (ALINORM 08/31/30)
Avant-projet d'annexe aux directives codex sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires (N04-2004)	5/8	Observations 31ème CAC	Par. 44 et Annexe II
Avant-projet de directives relatives aux inspections de contrôle par des équipes étrangères	1/2/3/4	Groupe de travail physique 61ème CCEXEC, 31ème CAC Observations 17ème CCFICS	Par. 64-66 et Annexe III
Avant-projet d'un modèle générique de certificats sanitaires	1/2/3/4	GT physique 61ème CCEXEC, 31ème CAC Observations 17ème CCFICS	Par. 85-87 et Annexe V
Document de travail sur le besoin de nouvelles orientations sur les systèmes d'inspection des denrées alimentaires nationales	-	GT électronique 17ème CCFICS	Par. 57-58
Document de travail sur le besoin d'orientations sur la traçabilité et/ou le traçage des produits	-	GT électronique 17ème CCFICS	Par. 72
Document de travail sur la compatibilité du projet de <i>Modèle de certificat d'exportation pour le lait et les produits laitiers</i> avec les Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats.	-	8ème CCMMP	Par. 74
Document de travail sur la révision des <i>Principes applicables à l'inspection et à la certification des importations et des exportations alimentaires</i> (CAC/GL 20-1995) et des <i>Directives sur la conception, l'application, l'évaluation et l'homologation des systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires</i> (CAC/GL 26-1997).	interrompu	-	Par. 47

**Annexe I**

**LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS  
LISTA DE PARTICIPANTES**

**CHAIRPERSON/PRÉSIDENT/PRESIDENTE**

**Mr Gregory Read**  
Executive Manager  
Exports Division  
Australian Quarantine and Inspection Service  
Australian Government Department of Agriculture Fisheries and Forestry  
GPO Box 858  
CANBERRA ACT 2601  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6272 3594  
Fax: +61 2 6272 3567  
Email: [gregory.read@daff.gov.au](mailto:gregory.read@daff.gov.au)

***ARGENTINA - ARGENTINE***

Ms Gabriela Catalani  
Coordinadora Technica del Punto Focal del Codex  
Secretaría de Agricultura, Ganadería Pesca y Alimentos  
Paseo Colón 922-PB of 29  
BUENOS AIRES 1063  
ARGENTINA  
Phone: +54 11 4349 2549 / 2747  
Fax: +54 11 4349 2549  
Email: [gcatal@mecon.gov.ar](mailto:gcatal@mecon.gov.ar)

Mr Juan Ibáñez  
Dirección de Fiscalización Vegetal  
Dirección Nacional de Fiscalización Agroalimentaria  
Servicio Nacional de Sanidad y Calidad Agroalimentaria  
(SENASA)  
Paseo Colon 367  
5º Piso Capital Federal  
BUENOS AIRES 1063  
ARGENTINA  
Phone: +54 11 4121 5170 – 5172  
Fax: +54 11 4121 5175  
Email: [jibanez@senasa.gov.ar](mailto:jibanez@senasa.gov.ar)

***AUSTRALIA - AUSTRALIE***

Mr Mark Schipp  
General Manager  
Animal Products Market Access  
Australian Quarantine and Inspection Service  
Australian Government Department of Agriculture, Fisheries  
and Forestry  
GPO Box 858  
CANBERRA ACT 2601  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6272 5254  
Fax: +61 2 6272 4389  
Email: [mark.schipp@aqis.gov.au](mailto:mark.schipp@aqis.gov.au)

Dr Barbara Butow  
Senior Food Scientist  
Food Standards Australia New Zealand  
PO Box 7186  
CANBERRA BC ACT 2610  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6271 2283  
Fax: +61 2 6271 2278  
Email: [barbara.butow@foodstandards.gov.au](mailto:barbara.butow@foodstandards.gov.au)

Ms Marilyn Crofts  
Codex, Quads and Finance Coordinator  
Food Standards Australia New Zealand  
PO Box 7186  
CANBERRA BC ACT 2610  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6271 2693  
Fax: +61 2 6271 2278  
Email: [merilyn.crofts@foodstandards.gov.au](mailto:merilyn.crofts@foodstandards.gov.au)

Mr Jamie Finkelstein  
Veterinary Officer  
Australian Quarantine and Inspection Service  
Australian Government Department of Agriculture, Fisheries  
and Forestry  
GPO Box 858  
CANBERRA ACT 2601  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6272 4532  
Fax: +61 2 6272 4389  
Email: [jamie.finkelstein@aqis.gov.au](mailto:jamie.finkelstein@aqis.gov.au)

Ms Sherryl Greathead  
Policy Officer  
International Food Standards  
Australian Government Department of Agriculture, Fisheries  
and Forestry  
GPO Box 858  
CANBERRA ACT 2601  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6272 4170  
Fax: +61 2 6272 4367  
Email: [sherryl.greathead@daff.gov.au](mailto:sherryl.greathead@daff.gov.au)

Mr William Matthews  
Principal Veterinary Officer  
International Division  
Australian Government Department of Agriculture, Fisheries  
and Forestry  
GPO Box 858  
CANBERRA ACT 2601  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6272 5042  
Fax: +61 2 6272 4118  
Email: [bill.matthews@daff.gov.au](mailto:bill.matthews@daff.gov.au)

Ms Michelle Robertson  
Senior Food Scientist  
Food Standards Australia New Zealand  
PO Box 7186  
CANBERRA BC ACT 2610  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6271 2689  
Fax: +61 2 6271 2278  
Email: [michelle.robertson@foodstandards.gov.au](mailto:michelle.robertson@foodstandards.gov.au)

Ms Julia Rymer  
Executive Officer  
Australian IPPC Secretariat  
Australian Government Department of Agriculture, Fisheries  
and Forestry  
GPO Box 858  
CANBERRA ACT 2601  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6272 4837  
Fax: +61 2 6272 5835  
Email: [julia.rymer@daff.gov.au](mailto:julia.rymer@daff.gov.au)

Dr Mark Salter  
Assistant Manager  
Food Standards Australia New Zealand  
PO Box 7186  
CANBERRA BC ACT 2610  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6271 2228  
Fax: +61 2 6271 2278  
Email: [mark.salter@foodstandards.gov.au](mailto:mark.salter@foodstandards.gov.au)

Dr Robert Solomon  
A/g Manager  
International Food Standards  
Australian Government Department of Agriculture, Fisheries  
and Forestry  
GPO Box 858  
CANBERRA ACT 2601  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6272 5945  
Fax: +61 2 6272 4367  
Email: [rob.solomon@daff.gov.au](mailto:rob.solomon@daff.gov.au)

Mr Dean Stockwell  
General Manager  
Food Standards (Wellington)  
Food Standards Australia New Zealand  
PO Box 10559  
The Terrace  
WELLINGTON 6036  
NEW ZEALAND  
Phone: + 64 4 473 9942  
Fax: +64 4 473 9855  
Email: [dean.stockwell@foodstandards.gov.au](mailto:dean.stockwell@foodstandards.gov.au)

Dr Matt Thompson  
Principal Veterinarian  
Australian Quarantine and Inspection Service  
Australian Government Department of Agriculture, Fisheries  
and Forestry  
GPO Box 858  
CANBERRA ACT 2601  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6272 4799  
Fax: +61 2 6272 4389  
Email: [matthew.thompson@aqis.gov.au](mailto:matthew.thompson@aqis.gov.au)

Ms Slava Zeman  
Manager - Processed Foods Policy Section  
Australian Quarantine and Inspection Service  
Department of Agriculture, Fisheries and Forestry  
GPO Box 858  
CANBERRA ACT 2601  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6272 5027  
Fax: +61 2 6272 4389  
Email: [slava.zeman@aqis.gov.au](mailto:slava.zeman@aqis.gov.au)

#### **AUSTRIA - AUTRICHE**

Mr Dieter Jenewein  
Federal Ministry of Health, Family and Youth  
Radetzkystraße 2  
VIENNA A-1030  
AUSTRIA  
Phone: +43 664 839 80 30  
Email: [dieter.jenewein@ages.at](mailto:dieter.jenewein@ages.at)

#### **BOLIVIA - BOLIVIE**

Mr José Endara Mollinedo  
Jefe Departamento de Comercio Exterior  
Cámara Nacional de Comercio  
Av. Mcal.Santa Cruz Nro. 1392  
Edif.Cámara Nacional de Comercio Piso 1  
LA PAZ  
BOLIVIA  
Phone: +591 2 237 8606  
Fax: +591 2 239 1004  
Email: [j.endara@boliviacomercio.org.bo](mailto:j.endara@boliviacomercio.org.bo)

#### **BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL**

Ms Rosane Maria Franklin Pinto  
Specialist in Regulation and Health Surveillance  
National Health Surveillance Agency  
SEPN. 511 Bloco A, ED. Bittar II/2º Andar  
BRASILIA DF CEP 70.750-541  
BRAZIL  
Phone: +55 61 3448 6278  
Fax: +55 61 3448 6274  
Email: [rosane.maria@anvisa.gov.br](mailto:rosane.maria@anvisa.gov.br)

Dr Horrys Friaça  
Coordinator for International Zoonoses Matters  
Ministério da Agricultura Pecuária e Abastecimento –  
MAPA/Brasil  
MAPA Esplanada dos Ministérios  
Bloco D Sala 349  
BRASILIA CEP 70043-900  
BRAZIL  
Phone: +55 61 3218 2834  
Fax: +55 61 3225 4738  
Email: [horrys@agricultura.gov.br](mailto:horrys@agricultura.gov.br)

Dr Lúcio Kikuchi  
 Director  
 Fish and Fishery Product Inspection Division  
 Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply  
 Ministério da Agricultura, Pecuária e Abastecimento  
 Esplanada dos Ministérios  
 Bloco D Edifício Anexo Sala 446 A  
 CEP 70043-900  
 BRASÍLIA –DF  
 BRAZIL  
 Phone: +55 61 3218 2775  
 Fax: +55 61 3218 2672  
 Email: [lucio.kikuchi@agricultura.gov.br](mailto:lucio.kikuchi@agricultura.gov.br)

Ms Karem Modernell  
 Specialist in Regulation and Health Surveillance  
 National Health Surveillance Agency  
 SEPN. 511 Bloco A, ED. Bittar II/2<sup>o</sup> Andar  
 BRASÍLIA – DF-CEP 70.750-541  
 BRAZIL  
 Phone: +55 61 3448 6282  
 Fax: +55 61 3448 6274  
 Email: [karem.modernell@anvisa.gov.br](mailto:karem.modernell@anvisa.gov.br)

Ms Patrícia Pereira  
 Specialist in Regulation and Health Surveillance  
 Brazilian Health Surveillance Agency  
 SEPN 515 Bloco B Edifício Ômega – 4 andar  
 BRASÍLIA CEP 70770 502  
 BRAZIL  
 Phone: +55 61 3448 1078  
 Fax: +55 61 3448 1089  
 Email: [patricia.pereira@anvisa.gov.br](mailto:patricia.pereira@anvisa.gov.br)

#### **CANADA - CANADÁ**

Ms MaryAnn Green  
 Director  
 Fish Seafood and Production Division  
 Canadian Food Inspection Agency  
 8 Colonnade Road  
 OTTAWA KIA OY9  
 CANADA  
 Phone: +613 221 1388  
 Fax: +613 221 1394  
 Email: [greenma@inspection.gc.ca](mailto:greenma@inspection.gc.ca)

Mr Bertrand Gagnon  
 Manager  
 Intergovernmental & International Coordination  
 Food Safety Directorate  
 Canadian Food Inspection Agency  
 49 Camelot Drive  
 OTTAWA KIA OY9  
 CANADA  
 Phone: +613 221 1344  
 Fax: +613 221 1384  
 Email: [bgagnon@inspection.gc.ca](mailto:bgagnon@inspection.gc.ca)

#### **CAPE VERDE - CAP- VERT - CABO VERDE**

Dr Ana Paula Spencer de Carvalho  
 Director  
 Department of Quality Development  
 Agência de Regulação e Supervisão de Produtos  
 Farmacêuticos e Alimentares (ARFA)  
 Achado Sto Antônio CP 296-A  
 PRAIA  
 CAPE VERDE  
 Phone: +238 262 6410  
 Fax: +238 262 4970  
 Email: [ana.spencer@govcv.gov.cv](mailto:ana.spencer@govcv.gov.cv)

#### **CHILE - CHILI**

Ms Antonieta Urrutia  
 Ingeniero Agrónomo  
 Servicio Agrícola Y Ganadero  
 AV. Bulnes 140  
 SANTIAGO  
 CHILE  
 Phone: + 56 2 3451585  
 Fax: + 56 2 3451578  
 Email: [antonieta.urrutia@sag.gob.cl](mailto:antonieta.urrutia@sag.gob.cl)

Mr Jorge Soto  
 Ingeniero Comercial  
 Ministerio de Economía  
 Teatinos 120, Piso 11, Oficina 5  
 SANTIAGO  
 CHILE  
 Phone: + 56 2 4733441  
 Fax: + 56 2 4733427  
 Email: [jsoto@economia.cl](mailto:jsoto@economia.cl)

#### **CHINA - CHINE**

Ms Chen Ping  
 Economist / Director  
 Zhejiang Entry-Exit Inspection & Quarantine Bureau of P.R  
 China  
 2 Wen San Road  
 HNAGZHOU 310012  
 CHINA  
 Phone: +86 57 189955128  
 Fax: +86 571 8838 1582  
 Email: [cj@ziq.gov.cn](mailto:cj@ziq.gov.cn)

Mr Feng Zhang  
 Centre for Agrifood Safety and Quality  
 Ministry of Agriculture  
 No.59 Xue Yuan Nan Lu  
 Haidian District  
 BEIJING 100081  
 CHINA  
 Phone: +86 10 6213 1998  
 Fax: +86 10 6219 1445  
 Email: [zhangfeng@agri.gov.cn](mailto:zhangfeng@agri.gov.cn)

Dr Huang Bin  
 Certification & Accreditation Administration of the People's  
 Republic of China  
 9# Madian East Road  
 Tower B Haidian District  
 BEIJING 100088  
 CHINA  
 Phone: +86 10 8226 2764  
 Fax: +86 10 8226 0755  
 Email: [huangb@cnca.gov.cn](mailto:huangb@cnca.gov.cn)

Mr Ji Erming  
 Engineer  
 Standardization Administration of the People's Republic of  
 China  
 No. 9 Madian Donglu  
 Haidian District  
 BEIJING 100088  
 CHINA  
 Phone: +86 10 8226 2638  
 Fax: +86 10 8226 0685  
 Email: [jiem@sac.gov.cn](mailto:jiem@sac.gov.cn)

Mr Jianhua Liu  
 Centre for Agrifood Safety and Quality  
 Ministry of Agriculture  
 No.59 Xue Yuan Nan Lu  
 Haidian District  
 BEIJING 100081  
 CHINA  
 Phone: +86 10 6219 1434  
 Fax: +86 10 6219 1434  
 Email: [Ljhua72@sohu.com](mailto:Ljhua72@sohu.com)

Mr Jiao Yang  
 Senior Engineer  
 Research Centre for Standard & Regulation of General  
 Administration of Quality Supervision  
 Inspection and Quarantine of the People's Republic of China  
 Room 2408 B Tower, No.9 Madian Donglu  
 Haidian District  
 BEIJING 100088  
 CHINA  
 Phone: +86 10 8226 2411  
 Fax: +86 10 8226 0617  
 Email: [jaoyang@aqsiq.gov.cn](mailto:jaoyang@aqsiq.gov.cn)

Mr Lee Kan Fat  
 Chief Health Inspector (Import & Export)  
 Centre for Food Safety  
 Food and Environment Hygiene Department  
 43/F Queensway Government Offices  
 66 Queensway  
 HONG KONG SAR  
 CHINA  
 Phone: +852 2867 5530  
 Fax: +852 2521 4784  
 Email: [kanflee@fehd.gov.hk](mailto:kanflee@fehd.gov.hk)

Mr Lee Wai Ching  
 Senior Superintendent  
 Centre for Food Safety  
 Food and Environment Hygiene Department  
 43/F Queensway Government Offices  
 66 Queensway  
 HONG KONG SAR  
 CHINA  
 Phone: +852 2867 5566  
 Fax: +852 2521 4784  
 Email: [wclee@fehd.gov.hk](mailto:wclee@fehd.gov.hk)

Ms Liu Yuping  
 Division Director  
 Beijing Entry –Exit Inspection & Quarantine Bureau of the  
 People's Republic of China  
 No 6 Tianshuiyuan Street Chaoyang  
 BEIJING  
 CHINA  
 Phone: +86 10 58619100  
 Fax: +86 10 58619100  
 Email: [liup@bjciq.gov.cn](mailto:liup@bjciq.gov.cn)

Mr Liu Yong  
 Official  
 Shandong Entry –Exit Inspection & Quarantine Bureau of the  
 People's Republic of China  
 2 Zhongshan Road  
 QINGDAO  
 CHINA  
 Phone: +86 532 8088 7133  
 Fax: +86 532 80887138  
 Email: [liuyong65@yahoo.com](mailto:liuyong65@yahoo.com)

Mr Pu Min  
 Vice-Director  
 Research Center for International Inspection & Quarantine  
 Technical Regulation & Standard  
 AQSIQ  
 2502 Room No.9 Madian Donglu  
 Haidian District  
 BEIJING  
 CHINA  
 Phone: +86 10 8226 2429  
 Fax: +86 10 8226 0621  
 Email: [pumin@aqsiq.gov.cn](mailto:pumin@aqsiq.gov.cn)

Mr Wang Jinxi  
 Director  
 Food Safety Supervision Department  
 Fujian Entry –Exit Inspection & Quarantine Bureau of the  
 People's Republic of China  
 No. 312 Hudong Road  
 FUZHOU  
 CHINA  
 Phone: +86 59 1870 6521  
 Fax: +86 59 187065260  
 Email: [wjx83cn@yahoo.com.cn](mailto:wjx83cn@yahoo.com.cn)

Dr Yang Li  
 China National Institute of Standardization (CNIS)  
 No.4 Zhichun Road  
 Haidian District  
 BEIJING 100088  
 CHINA  
 Phone: +86 10 5881 1646  
 Fax: +86 10 5881 1642  
 Email: [yangli@cnis.gov.cn](mailto:yangli@cnis.gov.cn)

#### **COSTA RICA**

Dr Yayo Vicente  
 General Director  
 Senasa-Mag  
 P.O. Box 3  
 CENADA-HERED 3-3006  
 COSTA RICA  
 Phone: +506 392 44 15  
 Fax: +506 262 0221  
 E-mail: [yvicente@senasa.go.cr](mailto:yvicente@senasa.go.cr)

Dr Carlos Villalobos Arias  
 Vice-Minister  
 Department of Agriculture and Livestock  
 P.O. Box 10094  
 SAN JOSE 1000  
 COSTA RICA  
 Phone: + 506 232 7715  
 Fax: + 506 232 5054  
 E-mail: [cvillalobos@mipro.go.cr](mailto:cvillalobos@mipro.go.cr)

#### **CUBA**

Mr Gabriel Lahens Espinosa  
 Engineer, Director of Direction of Regulations and Quality  
 Ministry of Foreign Trade  
 Infanta Nr. 16, Vedado, Plaza  
 HABANA 10400  
 CUBA  
 Phone: +537 8 38 04 64  
 Fax: +537 838 04 61  
 Email: [gabriel.lahens@mincex.cu](mailto:gabriel.lahens@mincex.cu)

**DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO -  
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO -  
REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DEL CONGO**

Dr Yuma Amundala Jean-Marie Olena  
 Chef de Bureau Grandes Endemies  
 Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage  
 KINSHASA 00243  
 DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO  
 Phone: +243 998 867 155  
 Email: [jm\\_olga@yahoo.fr](mailto:jm_olga@yahoo.fr)

**DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA**

Ms Anne Ramløse  
 Veterinary Officer  
 International Trade Division  
 Danish Veterinary and Food Administration  
 Mørkhøj Bygade 19  
 SØBORG 2860  
 DENMARK  
 Phone: +45 33 95 61 65  
 Fax: +45 33 95 66 80  
 Email: [ram@fvst.dk](mailto:ram@fvst.dk)

**ERITREA - ÉRYTHRÉE**

Mr Beyene Mesghenna  
 General Manager  
 Eritrean Standards Institution  
 PO Box 245  
 ASMARA  
 ERITREA  
 Phone: +291 1 12205  
 Fax: +291 1 120245  
 Email: [eristand@tse.com.et](mailto:eristand@tse.com.et)

**EUROPEAN COMMUNITY (MEMBER  
ORGANIZATION) – COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
(ORGANISATION MEMBRE) - COMUNIDAD  
EUROPEA (ORGANIZACIÓN MIEMBRO)**

Dr Jérôme Lepeintre  
 European Commission  
 Health and Consumer Protection Directorate-General  
 (SANCO)  
 B - 1049 BRUSSELS  
 BELGIUM  
 Phone: +32 2 299 37 01  
 Fax: +32 2 299 85 66  
 Email: [jerome.lepeintre@ec.europa.eu](mailto:jerome.lepeintre@ec.europa.eu)

Dr Didier Carton  
 European Commission  
 Health and Consumer Protection Directorate-General  
 (SANCO)  
 B - 1049 BRUSSELS  
 BELGIUM  
 Phone: +32 2 295 1804  
 Fax: +32 2 299 85 66  
 Email: [didier.carton@ec.europa.eu](mailto:didier.carton@ec.europa.eu)

**FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA**

Ms Leena Salin  
 Veterinary Officer  
 Ministry of Agriculture and Forestry  
 Department of Food and Health  
 PO Box 30  
 FI-00023 GOVERNMENT  
 FINLAND  
 Phone: +358 9 1605 2943  
 Fax: +358 9 1605 2779  
 Email: [Leena.Salin@mmm.fi](mailto:Leena.Salin@mmm.fi)

**FRANCE - FRANCIA**

Ms Roseline Lecourt  
 Chargée de mission  
 Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation  
 et de la Répression des Fraudes  
 51, boulevard Vincent Auriol  
 Télédoc 051  
 75703 PARIS Cedex 13  
 France  
 Phone: +33 1 44 97 34 70  
 Fax: +33 1 44 97 30 37  
 Email: [roseline.lecourt@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:roseline.lecourt@dgccrf.finances.gouv.fr)

Ms Catherine Chapoux  
 Chargée de mission  
 Direction Générale de l'alimentation / Ministère de  
 l'Agriculture et de la Pêche  
 251 rue de Vaugirard  
 75732 PARIS Cedex 15  
 France  
 Phone: +33 01 49 55 84 86  
 Fax: +33 01 49 55 44 62  
 Email: [catherine.chapoux@agriculture.gouv.fr](mailto:catherine.chapoux@agriculture.gouv.fr)

**GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA**

Ms Marie-Luise Trebes  
 Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer  
 Protection  
 PO Box 14 02 70  
 BONN D-53107  
 GERMANY  
 Phone: + 49 228 99 529 3394  
 Fax: +49 228 99 529 4942  
 Email: [315@bmelv.bund.de](mailto:315@bmelv.bund.de)

Dr Antje Jaensch  
 Scientific Officer  
 Federal Office of Consumer Protection and Food Safety  
 (BVL)  
 Mauerstr. 39 – 42  
 BERLIN 10562  
 GERMANY  
 Phone: +49 30 18444 10611  
 Fax: +49 30 18444 10699  
 Email: [antje.jaensch@bvl.bund.de](mailto:antje.jaensch@bvl.bund.de)

**GHANA**

Ms Angela Owusu  
 Chief Collector of Customs  
 Ghana Customs Excise & Preventive Service  
 PO Box 68  
 ACCRA  
 GHANA  
 Phone: +233 244 64 8283  
 Fax: +233 321 77 3354  
 Email: [angimmond@yahoo.com](mailto:angimmond@yahoo.com)

**GREECE - GRÈCE - GRECIA**

Mr Vasileios Kontolaimos  
 Legal Advisor  
 Greek Ministry of Rural Development and Food  
 10439 ATHENS  
 GREECE  
 Phone: +302 108 250 307  
 Fax: +302 108 254 621  
 Email: [cohalka@otenet.gr](mailto:cohalka@otenet.gr)

**GUYANA**

Ms Marilyn Collins  
 Director – Food and Drug  
 Government Analyst Food and Drug Department  
 Ministry of Health  
 Institute of Applied Science and Technology Building  
 University of Guyana Campus Turkeyen  
 GEORGETOWN  
 GUYANA  
 Phone: +592 222 8857  
 Fax: +592 222 8856  
 Email: [marilcollins@yahoo.com](mailto:marilcollins@yahoo.com)

**HUNGARY - HONGRIE - HUNGRÍA**

Ms Maria Dr. Szeitzne-Szabo  
 Director General  
 Hungarian Food Safety Office  
 GYÁLI ÚT 2-6  
 BUDAPEST H-1097  
 HUNGARY  
 Phone: +36 1 368 8815  
 Fax: +36 1 387 9400  
 Email: [maria.szabo@mebih.gov.hu](mailto:maria.szabo@mebih.gov.hu)

**INDIA - INDE**

Mr Dinesh Sharma  
 Joint Secretary  
 Ministry of Commerce and Industry  
 Udyog Bhawan  
 NEW DELHI  
 INDIA  
 Phone: +91-11-23061837  
 Fax: +91-11-23061837  
 Email: [dineshsharma@nic.in](mailto:dineshsharma@nic.in)

Ms Shashi Sareen  
 Director  
 Export Inspection Council of India  
 (Ministry of Commerce and Industry  
 Government of India), 3<sup>rd</sup> Floor, NDYMCA  
 Cultural Centre Building, 1 Jai Singh Road  
 NEW DELHI 110001  
 INDIA  
 Phone: +91 11 2374 8025  
 Fax: +91 11 2374 8186  
 Email: [director@eicindia.org](mailto:director@eicindia.org)

**INDONESIA - INDONÉSIE**

Ms Nus Nuzulia Ishak  
 Director for Supervision and Quality Control  
 Ministry of Trade  
 Jl. Raya Bogor Km 26  
 Ciracas – East Jakarta  
 JAKARTA 13240  
 INDONESIA  
 Phone: +62 21 8710323  
 Fax: +62 21 8710478  
 Email: [nus\\_depdag@cbn.net.id](mailto:nus_depdag@cbn.net.id)

Mr Ali Akbar Hehaitu  
 Head of Standard Implementation and Notification Sub  
 Division  
 Center for Standardization  
 Ministry of Trade  
 PPMB Industry Building 5<sup>th</sup> Floor  
 Jl. Raya Bogor Km 26  
 Ciracas – East Jakarta  
 JAKARTA  
 INDONESIA  
 Phone: +62 21 8707284  
 Fax: +62 21 8707284  
 Email: [aliakbar\\_h2000@yahoo.com](mailto:aliakbar_h2000@yahoo.com)

Ms Frida Adiati  
 Head of Standard Implementation Division  
 Center for Standardization  
 Ministry of Trade  
 PPMB Industry Building 5<sup>th</sup> Floor  
 Jl. Raya Bogor Km 26  
 Ciracas – East Jakarta  
 JAKARTA  
 INDONESIA  
 Phone: +62 21 8707284  
 Fax: +62 21 8707284  
 Email: [adiati\\_frida@yahoo.com](mailto:adiati_frida@yahoo.com)

Mr Subadi  
 Head of Section for Goods Quality Control of Mining and  
 Industry  
 Directorate Supervision and Quality Control  
 Ministry of Trade  
 Jl. Raya Bogor Km 26  
 Ciracas – East Jakarta  
 JAKARTA 13240  
 INDONESIA  
 Phone: +62 21 8710323  
 Fax: +62 21 8710478  
 Email: [soebaddy@yahoo.com](mailto:soebaddy@yahoo.com)

Ms Fetnayeti  
 Director  
 Indonesian Trade Promotion Centre  
 60 Pitt Street, Level 2  
 SYDNEY NSW 2000  
 AUSTRALIA  
 Phone: +61 2 9252 8783  
 Fax: +61 2 9252 8784  
 Email: [itpcsydney@bigpond.com](mailto:itpcsydney@bigpond.com)  
 Email: [trade@itpcsydney.com](mailto:trade@itpcsydney.com)

**IRELAND - IRLANDE - IRLANDA**

Ms Paula Barry Walsh  
 Senior Superintending Veterinary Inspector  
 Department of Agriculture Fisheries & Food  
 Kildare Street  
 DUBLIN 2  
 IRELAND  
 Phone: +353 1 607 2648  
 Fax: +353 1 678 9733  
 Email: [paula.barrywalsh@agriculture.gov.ie](mailto:paula.barrywalsh@agriculture.gov.ie)

**ITALY - ITALIE - ITALIA**

Ms Brunella Lo Turco  
 Manager Italian Codex Committee  
 Ministero delle Politiche Agricole, Alimentari e Forestali  
 Via XX Settembre, 20  
 ROME 00187  
 ITALY  
 Phone: +39 06 4665 6041  
 Fax: +39 06 4880 273  
 Email: [qpa6@politicheagricole.it](mailto:qpa6@politicheagricole.it)

Mr Ciro Impagnatiello  
 Ministero delle Politiche Agricole, Alimentari e Forestali  
 Via XX Settembre, 20  
 ROME 00187  
 ITALY  
 Phone: +39 06 4665 6046  
 Fax: +39 06 4880 273  
 Email: [c.impagnatiello@politicheagricole.it](mailto:c.impagnatiello@politicheagricole.it)

**JAMAICA - JAMAÏQUE**

Ms Merle Donaldson  
 Team Leader  
 Inspectorate Division  
 Bureau of Standards Jamaica  
 6 Winchester Road  
 KINGSTON 10  
 JAMAICA  
 Phone: +1 876 9263 140  
 Fax: +1 876 9294 736  
 Email: [mdonaldson@bsj.org.jm](mailto:mdonaldson@bsj.org.jm)

Ms Claudette Phipps  
 Senior Animal Health Technician  
 Veterinary Services Division  
 Ministry of Agriculture  
 PO Box 309  
 193 Old Hope Road  
 KINGSTON 6  
 JAMAICA  
 Phone: +1 876 924 8563  
 Fax: +1 876 9770 885  
 Email: [cdhipps@cybervale.com](mailto:cdhipps@cybervale.com)

Mr Daniel Dawes  
 Chief Food Inspector  
 Food Storage & Prevention of Infestation Division  
 Ministry of Industry, Investment and Commerce  
 15 Gordon Town Road  
 KINGSTON 6  
 JAMAICA  
 Phone: +1 876 977 6816  
 Fax: +1 876 9777 515  
 Email: [dandawdad@yahoo.com](mailto:dandawdad@yahoo.com)

**JAPAN - JAPON - JAPÓN**

Mr Ogawa Ryosuke  
 Director  
 International Affairs Division  
 Food Safety & Consumer Affairs Bureau  
 Ministry of Agriculture, Forestry & Fisheries  
 1-2-1 Kasumigaseki Chiyoda-ku  
 TOKYO 100-8950  
 JAPAN  
 Phone: +81 3 3502 8732  
 Fax: +81 3 3507 4232  
 Email: [ryosuke\\_ogawa@nm.maff.go.jp](mailto:ryosuke_ogawa@nm.maff.go.jp)

Mr Sadakane Takashi  
 Assistant Director  
 International Affairs Division  
 Food Safety & Consumer Affairs Bureau  
 Ministry of Agriculture, Forestry & Fisheries  
 1-2-1 Kasumigaseki Chiyoda-ku  
 TOKYO 100-8950  
 JAPAN  
 Phone: +81 3 3502 8732  
 Fax: +81 3 3507 4232  
 Email: [takashi\\_sadakane@nm.maff.go.jp](mailto:takashi_sadakane@nm.maff.go.jp)

Dr Imagawa Masanori  
 Assistant Director  
 Office of Quarantine Station Administration  
 Department of Food Safety  
 Ministry of Health, Labour and Welfare  
 1-2-2 Kasumigaseki  
 Chiyoda-ku  
 TOKYO 100-8916  
 JAPAN  
 Phone: +81 3 3595 2333  
 Fax: +81 3 3591 8029  
 Email: [imagawa-masanori@mhlw.go.jp](mailto:imagawa-masanori@mhlw.go.jp)

Dr Fukushima Kazuko  
 Assistant Director  
 Office of International Food Safety  
 Department of Food Safety  
 Ministry of Health, Labour and Welfare  
 1-2-2 Kasumigaseki  
 Chiyoda-ku  
 TOKYO 100-8916  
 JAPAN  
 Phone: +81 3 3595 2326  
 Fax: +81 3 3503 7965  
 Email: [fukushima-kazuko@mhlw.go.jp](mailto:fukushima-kazuko@mhlw.go.jp)

Mr Uchimi Hiroyuki  
 Chief  
 Office of Import Food Safety  
 Department of Food Safety  
 Ministry of Health, Labour and Welfare  
 1-2-2 Kasumigaseki  
 Chiyoda-ku  
 TOKYO 100-8916  
 JAPAN  
 Phone: +81 3 3595 2337  
 Fax: +81 3 3503 7964  
 Email: [uchimi-hiroyuki@mhlw.go.jp](mailto:uchimi-hiroyuki@mhlw.go.jp)

**KENYA**

Mr Andrew Maiyo  
 Chief Principal Officer (Certification Department)  
 Kenya Bureau of Standards  
 PO Box 54974  
 NAIROBI 00200 CITY SQUARE  
 KENYA  
 Phone: +254 20 605 550  
 Fax: +254 20 609 660  
 Email: [maiyoa@kebs.org](mailto:maiyoa@kebs.org)

Dr James Karitu  
 Assistant Director of Veterinary Services  
 Department of Veterinary Services  
 00625 Kangemi  
 NAIROBI 00625  
 KENYA  
 Phone: + 254 772 226790  
 Fax: + 254 20 206 212  
 Email: [ngandukaritu@yahoo.com](mailto:ngandukaritu@yahoo.com)

**KOREA, REPUBLIC OF - CORÉE, RÉPUBLIQUE DE - COREA, REPÚBLICA DE**

Ms Yang Changsook  
 Deputy Director  
 Korea Food & Drug Administration  
 Juan-yeok-gil #217  
 INCHEON 402-835  
 REPUBLIC OF KOREA  
 Phone: +82 32 4224615  
 Fax: +82 32 442 4619  
 Email: [ycs1121@kfda.go.kr](mailto:ycs1121@kfda.go.kr)

Ms Chang Hae Jin  
 Senior Researcher  
 Food Policy Division  
 Ministry of Health and Welfare  
 Government Complex  
 Joong Ang Dong 1  
 Gwacheon Si  
 K YOUNG GI DO 427-721  
 REPUBLIC OF KOREA  
 Phone: +82 2 2110 6247  
 Fax: +82 2 507 6422  
 Email: [hjjang@mohw.go.kr](mailto:hjjang@mohw.go.kr)

Mr Jung Yong Hyun  
 Scientific Officer  
 Korea Food & Drug Administration  
 Juan-yeok-gil #217  
 INCHEON 402-835  
 REPUBLIC OF KOREA  
 Phone: +82 32 450 3369  
 Fax: +82 32 442 4622  
 Email: [jyh311@naver.com](mailto:jyh311@naver.com)

Ms Lee Eun Mi  
 Scientific Officer  
 Korea Food and Drug Administration  
 #120 Seonsa-ro Seo-gu  
 DAJEON  
 REPUBLIC OF KOREA  
 Phone: +82 42 480 8788  
 Fax: +82 42 480 8790  
 Email: [lem0724@kfda.go.kr](mailto:lem0724@kfda.go.kr)

Mr Woo Man Soo  
 Deputy Director  
 Quarantine Inspection Division  
 National Veterinary Research & Quarantine Service  
 480 Anyang-Dong Manan-gu  
 Anyang City Kyonggi-do  
 REPUBLIC OF KOREA  
 Phone: +82 031 467 1928  
 Fax: +82 0 31 467 1717  
 Email: [wooms65@hanmail.net](mailto:wooms65@hanmail.net)

**LATVIA - LETTONIE - LETONIA**

Dr Erika Paulina  
 Head of International Trade Division  
 Food and Veterinary Services  
 Peldu Street 30,  
 RIGA, LV – 1050  
 LATVIA  
 Phone: +371 6709 5237  
 Fax: +371 6732 2727  
 Email: [erika.paulina@pvd.gov.lv](mailto:erika.paulina@pvd.gov.lv)

**LEBANON - LIBAN - LIBANO**

Miss Mariam Eid  
 Expert in Food Industry  
 Ministry of Agriculture  
 Bir Hassan  
 Safarat Street  
 BEIRUT  
 LEBANON  
 Phone: +961 182 4100  
 Fax: +961 182 4100  
 Email: [agrofood2002@yahoo.co.uk](mailto:agrofood2002@yahoo.co.uk)

**MADAGASCAR**

Mr Ralazandriambololona Noel Ranjatoson  
 Chef de Laboratoire  
 Ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie  
 6 rue Rainandriamampandry Soarano  
 ANTANANARIVO 101  
 MADAGASCAR  
 Phone: +261 32 07 531 64  
 Email: [rranjatoson@yahoo.fr](mailto:rranjatoson@yahoo.fr)

**MALAWI**

Mr Patrician Kondowe  
 Quality Monitoring Services Manager  
 Malawi Bureau of Standards  
 Moirs Road, PO Box 946  
 BLANTYRE  
 MALAWI  
 Phone: +265 1 870 488  
 Fax: +265 1 870 756  
 Email: [patriciankondowe@mbsmw.org](mailto:patriciankondowe@mbsmw.org)

**MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA**

Ms Bee Wah Wee  
 Deputy Director (Industry)  
 Food Safety & Quality Division  
 Ministry of Health Malaysia  
 Level 3, Block E7, Parcel E  
 Federal Government Administration Centre  
 PUTRAJAYA 62590  
 MALAYSIA  
 Phone: +603 8883 3509  
 Fax: +603 8889 3815  
 Email: [weebewah@yahoo.co.uk](mailto:weebewah@yahoo.co.uk)

Dr Mektir Singh  
 Senior Veterinary Officer  
 Department of Veterinary Services  
 Ministry of Agriculture & Agro Based Industry  
 Wisma Tani, Blok 1A Lot 4G1 Presint 4  
 Federal Government Administrative Centre  
 PUTRAJAYA 62630  
 MALAYSIA  
 Phone: +603 8870 2123  
 Fax: +603 8888 5755  
 Email: [mektir@jph.gov.my](mailto:mektir@jph.gov.my)

Dr A'aisah Senin  
Principal Assistant Director  
Food Safety & Quality Division  
Ministry of Health Malaysia  
Level 3 Block E7 Parcel E  
Federal Government Administration Centre  
PUTRAJAYA 62590  
MALAYSIA  
Phone: +603 8883 3516  
Fax: +603 8889 3815  
Email: [aisah@moh.gov.my](mailto:aisah@moh.gov.my)

Ms Linza Yassin  
Assistant Director (Codex)  
Food Safety & Quality Division  
Ministry of Health Malaysia  
Level 3, Block E7, Parcel E  
Federal Government Administration Centre  
PUTRAJAYA 62590  
MALAYSIA  
Phone: +603 8883 3553  
Fax: +603 8889 3815  
Email: [linza@moh.gov.my](mailto:linza@moh.gov.my)

Ms Zalena Abu Hasan  
Administrative Officer (Enforcement)  
Malaysian Palm Oil Board  
Lot 6, SS 6 Jalan Perbandaran  
Kelana Jaya  
P.JAYA  
MALAYSIA  
Phone: +603 7800 2977  
Fax: +603 7806 1485  
Email: [zalena@mpob.gov.my](mailto:zalena@mpob.gov.my)

Ms Rozita Baharuddin  
Head Quality Control Unit  
Malaysian Palm Oil Board  
Lot 6, SS 6 Jalan Perbandaran  
Kelana Jaya  
P.JAYA  
MALAYSIA  
Phone: +603 7800 2956  
Fax: +603 7806 1485  
Email: [rozita@mpob.gov.my](mailto:rozita@mpob.gov.my)

#### **MEXICO - MEXIQUE - MÉXICO**

Dr Guillermo Arroyo  
Gerente de Seguimiento de Programas Especiales Comisión  
de Operación Sanitaria  
Comisión Federal para la Protección Contra Riesgos  
Sanitarios Secretaría de Salud  
Monterrey 33, Col Roma  
MÉXICO DF 06700  
MÉXICO  
Phone: +52 55 5080 5262  
Fax: +52 55 5514 1407  
Email: [garroyo@salud.gob.mx](mailto:garroyo@salud.gob.mx)

Ms Ingrid Maciel  
Gerente de Normatividad  
Sigma Alimentos  
Mariano Escobedo 573 Piso 3  
Col Rincon del Bosque  
MÉXICO DF 11580  
MÉXICO  
Phone: +52 55 8503 2086  
Fax: +52 55 8503 2056  
Email: [imaciel@sigma-alimentos.com](mailto:imaciel@sigma-alimentos.com)

Dr Lamberto Osorio  
Gerente de Importaciones, Exportaciones de Alimentos,  
Plafest Y Otros  
Federal Commission for the Protection Against Sanitary  
Risks (COFEPRIS)  
Monterrey No. 33 Col. Roma  
MÉXICO DF 06700  
MÉXICO  
Phone: +52 55 5080 5343  
Fax: +52 55 5208 2810  
Email: [lonosorio@salud.gob.mx](mailto:lonosorio@salud.gob.mx)

Mr Raúl Pedro Riquelme Cacho  
Presidente Comisión de Salud  
CONCAMIN  
Insurgentes Sur #619 2º Piso Col. Nápoles  
MÉXICO DF 03810  
MÉXICO  
Phone: +52 55 3067 5141  
Fax: +52 55 3067 5142  
Email: [riquelme@alfa.com.mx](mailto:riquelme@alfa.com.mx)

#### **MOZAMBIQUE**

Dr Ana Charles  
Codex Contact Point  
Head of Environmental Health Department  
Ministry of Health  
Eduardo Mondlane/Salvador Allende Avenue 1008  
MAPUTO  
MOZAMBIQUE  
Phone: +258 21 310281  
Fax: +258 21 310281  
Email: [acharles@misau.gov.mz](mailto:acharles@misau.gov.mz)

#### **NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAÍSES BAJOS**

Mr Ludo Vischer  
Policy Coordinator  
Department of Food Quality & Animal Health  
Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality  
PO Box 20401  
2500 EK THE HAGUE  
NETHERLANDS  
Phone: +31 70 3785336  
Fax: +31 70 378 6141  
Email: [l.w.a.vischer@minlnv.nl](mailto:l.w.a.vischer@minlnv.nl)

Mr Jan Van Kooij  
Senior Public Health Officer  
Food and Consumer Protection Authority  
PO Box 19506  
2500 CM THE HAGUE  
NETHERLANDS  
Phone: +31 7 0448 4812  
Email: [jan.van.kooij@vwa.nl](mailto:jan.van.kooij@vwa.nl)

#### **NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE - NUEVA ZELANDIA**

Ms Cherie Flynn  
Senior Programme Manager (Policy)  
New Zealand Food Safety Authority  
PO Box 2835  
WELLINGTON  
NEW ZEALAND  
Phone: +64 4 894 2472  
Fax: +64 4 894 2583  
Email: [cherie.flynn@nzfsa.govt.nz](mailto:cherie.flynn@nzfsa.govt.nz)

Mr Stephen Bell  
 Programme Manager (Food Service, Sale & Imports)  
 New Zealand Food Safety Authority  
 PO Box 2835  
 WELLINGTON  
 NEW ZEALAND  
 Phone: +64 4 894 2588  
 Fax: +64 4 894 2501  
 Email: [stephen.bell@nzfsa.govt.nz](mailto:stephen.bell@nzfsa.govt.nz)

Mr Stephen Bokkerink  
 Advisor (Food Service, Sale and Import)  
 New Zealand Food Safety Authority  
 PO Box 2835  
 WELLINGTON  
 NEW ZEALAND  
 Phone: +64 4 894 0001  
 Fax: +64 4 894 2643  
 Email: [stephen.bokkerink@nzfsa.govt.nz](mailto:stephen.bokkerink@nzfsa.govt.nz)

Ms Hilary Eade  
 Programme Manager (Technical Standards – Imports)  
 New Zealand Food Safety Authority  
 PO Box 2835  
 WELLINGTON  
 NEW ZEALAND  
 Phone: +64 4 894 2694  
 Fax: +64 4 894 2591  
 Email: [hilary.eade@nzfsa.govt.nz](mailto:hilary.eade@nzfsa.govt.nz)

Mr Phil Fawcett  
 Senior Programme Manager (International Standards)  
 New Zealand Food Safety Authority  
 PO Box 2835  
 WELLINGTON  
 NEW ZEALAND  
 Phone: +64 4 894 2656  
 Fax: +64 4 894 2675  
 Email: [phil.fawcett@nzfsa.govt.nz](mailto:phil.fawcett@nzfsa.govt.nz)

Dr Bill Jolly  
 Deputy Director (Export Standards)  
 New Zealand Food Safety Authority  
 PO Box 2835  
 WELLINGTON  
 NEW ZEALAND  
 Phone: +64 4 894 2621  
 Fax: +64 4 894 2675  
 Email: [bill.jolly@nzfsa.govt.nz](mailto:bill.jolly@nzfsa.govt.nz)

Mr Drasko Pavlovic  
 Senior Programme Manager (E-cert)  
 Export Standards  
 New Zealand Food Safety Authority  
 PO Box 3540  
 AUCKLAND  
 WELLINGTON  
 Ph: +64 9 909 6201  
 Fax: +64 9 909 6217  
 Email: [drasko.pavlovic@nzfsa.govt.nz](mailto:drasko.pavlovic@nzfsa.govt.nz)

Dr Greg Zemke-Smith  
 Senior Programme Manager  
 New Zealand Food Safety Authority  
 PO Box 2835  
 WELLINGTON  
 NEW ZEALAND  
 Phone: +64 4 894 2592  
 Fax: +64 4 894 2675  
 Email: [greg.zemke-smith@nzfsa.govt.nz](mailto:greg.zemke-smith@nzfsa.govt.nz)

**NIGERIA - NIGÉRIA**

Dr Yaya Olaniran  
 Permanent Representative of Nigeria to FAO  
 Nigerian Government  
 Via Cassadioro 2/C; 00193  
 ROME  
 ITALY  
 Phone: +39 06 6896 093  
 Fax: +39 06 6877 840  
 Email: [nigeriapermrep@email.com](mailto:nigeriapermrep@email.com)

Ms Regina Olaniran  
 Embassy of Nigeria  
 Via Cassadioro 2/C; 00193  
 ROME  
 ITALY  
 Phone: +39 06 6896 093  
 Fax: +39 06 6877 840  
 Email: [nigeriapermrep@email.com](mailto:nigeriapermrep@email.com)

**NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA**

Mr Ivar Andreas Helbak  
 Senior Advisor  
 Norwegian Ministry of Fisheries and Coastal Affairs  
 PO Box 8118 Dep.  
 OSLO 0032  
 NORWAY  
 Phone: +47 22 246 420  
 Fax: +47 22 245 678  
 Email: [ivar.helbak@fkd.dep.no](mailto:ivar.helbak@fkd.dep.no)

Ms Tone Elisabeth Matheson  
 Senior Advisor  
 Ministry of Agriculture and Food  
 PO Box 8007 Dep.  
 OSLO N-0030  
 NORWAY  
 Phone: +47 22 249 413  
 Fax: +47 22 249 555  
 Email: [tone-elisabeth.matheson@lmd.dep.no](mailto:tone-elisabeth.matheson@lmd.dep.no)

Ms Oddbjørg Ingeline Minos  
 Senior Advisor  
 Norwegian Food Safety Authority  
 Head Office  
 PO Box 383  
 BRUMUNDDAL N-2381  
 NORWAY  
 Phone: +47 23 216 800  
 Fax: +47 23 217 001  
 Email: [odimi@mattilsynet.no](mailto:odimi@mattilsynet.no)

**PAKISTAN - PAKISTAN**

Mr Malik Zahoor Ahmad  
 Director General (NAPHIS)  
 Ministry of Food, Agriculture & Livestock  
 Pakistan Secretariat  
 B-Block, Room No. 402  
 ISLAMABAD  
 PAKISTAN  
 Phone: +92 51 920 2936  
 Fax: +92 51 921 8295  
 Email: [malikzahoor@gmail.com](mailto:malikzahoor@gmail.com)

Mr Ahmad Nawaz Saleem Mela  
 Managing Director  
 PASSCO  
 PASSCO Head Office  
 54 Lawrence Road  
 LAHORE  
 PAKISTAN  
 Phone: +92 42 6370 299  
 Fax: +92 42 6370 296  
 Email: [passco\\_1hr@yahoo.com](mailto:passco_1hr@yahoo.com)

**PAPUA NEW GUINEA - PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE - PAPUA NUEVA GUINEA**

Mr John Susub  
 Export & Import Program Manager  
 National Agriculture Quarantine & Inspection Authority  
 PORT MORESBY 111  
 PAPUA NEW GUINEA  
 Phone: +675 325 9977  
 Fax: +675 325 9310  
 Email: [john\\_susub@yahoo.com.au](mailto:john_susub@yahoo.com.au)

**PERU - PÉROU - PERÚ**

Ms Dora Pariona  
 Specialist of Technical Secretariat  
 SENASA  
 Av. La Molina No. 1915  
 LIMA 12  
 LIMA PERU  
 Phone: +511 313 3300 Ext 2600  
 Fax: +511 340 1486 Ext 1800  
 Email: [dpariona@senasa.gob.pe](mailto:dpariona@senasa.gob.pe)

**PHILIPPINES - FILIPINAS**

Dr Ma. Elizabeth D. Callanta  
 Supervising Meat Control Officer  
 National Meat Inspection Service  
 Department of Agriculture  
 Visayas Avenue  
 Diliman  
 QUEZON CITY 1100  
 PHILIPPINES  
 Phone: +632 9247980  
 Fax: +632 924 7973  
 Email: [beth\\_dc@hotmail.com](mailto:beth_dc@hotmail.com)

Ms Mary Grace Mandigma  
 Senior Science Research Specialist  
 Bureau of Agriculture & Fisheries Product Standards  
 BPI Compound, Visayas Avenue  
 Diliman  
 QUEZON CITY 1101  
 PHILIPPINES  
 Phone: +632 920 6131/32/33  
 Fax: +632 920 6134  
 Email: [bafps@yahoo.com](mailto:bafps@yahoo.com)

**POLAND - POLOGNE - POLONIA**

Ms Marta Sobieraj  
 Senior Specialist  
 Codex Contact Point  
 Agricultural and Food Quality Inspection  
 30 Wspolna Street  
 WARSAW 00-930  
 POLAND  
 Phone: +482 2 623 2903  
 Fax: +482 2 623 2997  
 Email: [msobieraj@ijahrs.gov.pl](mailto:msobieraj@ijahrs.gov.pl)  
[kodeks@ijahrs.gov.pl](mailto:kodeks@ijahrs.gov.pl)

**PORTUGAL**

Dr Henrique Carvalho  
 Veterinary Officer  
 General Veterinary Directorate  
 Ministry of Agriculture, Rural Development and Fishery –  
 Portugal  
 Largo da Academia Nacional de Belas Artes, 2  
 LISBOA 1249-105  
 PORTUGAL  
 Phone: +351 21 3239500  
 Fax: +351 21 3239501  
 Email: [henrique.carvalho@dgv.min-agricultura.pt](mailto:henrique.carvalho@dgv.min-agricultura.pt)

Dr Ana Patrícia Penaguião Vilar  
 Agriculture Engineer  
 General Veterinary Directorate  
 Ministry of Agriculture, Rural Development and Fishery –  
 Portugal  
 Largo da Academia Nacional de Belas Artes, 2  
 LISBOA 1249-105  
 PORTUGAL  
 Phone: +351 21 3239500  
 Fax: +351 21 3239501  
 Email: [patricia.vilar@dgv.min-agricultura.pt](mailto:patricia.vilar@dgv.min-agricultura.pt)

**SAMOA**

Ms Talei Jacinta Fidow  
 Senior Quarantine Officer – Quarantine Division  
 Ministry of Agriculture  
 PO Box 1874  
 APIA  
 SAMOA  
 Phone: +685 20924  
 Fax: +685 20103  
 Email: [taleifidow@yahoo.com](mailto:taleifidow@yahoo.com)

**SINGAPORE - SINGAPOUR - SINGAPUR**

Dr Astrid Yeo  
 Deputy Director (Import & Export)  
 Agri-Food and Veterinary Authority of Singapore  
 5 Maxwell Road  
 #02-03 Tower Block  
 MND Complex 069110  
 SINGAPORE  
 Phone: +65 6325 7686  
 Fax: +65 6227 6403  
 Email: [astrid\\_yeo@ava.gov.sg](mailto:astrid_yeo@ava.gov.sg)

**SOLOMON ISLANDS - ÎLES SALOMON - ISLAS SALOMÓN**

Ms Judith Reynolds  
 Team Leader, Inspection and Certification Unit, Codex  
 Contact Point  
 Ministry of Health and Medical Services  
 PO Box 349  
 HONIARA  
 SOLOMON ISLANDS  
 Phone: +677 23446/79225  
 Fax: +677 23446  
 Email: [jreynolds@moh.gov.sb](mailto:jreynolds@moh.gov.sb)

Mr Francis Tsatsia  
 Chief Plant Protection Officer – Technical – SIAQS  
 Solomon Island Agriculture Quarantine Services MAL  
 PO Box G13 HONIARA  
 SOLOMON ISLANDS  
 Phone: +677 24657  
 Fax: +677 24658  
 Email: [ftsatsia@yahoo.com](mailto:ftsatsia@yahoo.com)

***SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD - SUDÁFRICA***

Mr Billy Malose Makhafola  
 Assistant Director  
 National Department of Agriculture  
 Private Bag X343  
 PRETORIA 0001  
 SOUTH AFRICA  
 Phone: +27 012 319 6023  
 Fax: +27 012 319 6055  
 Email: [BillyM@nda.agric.za](mailto:BillyM@nda.agric.za)

Ms Penelope Campbell  
 Deputy Director  
 Biological Safety & Programme Support  
 Department of Health  
 Private Bag X828  
 PRETORIA 0001  
 SOUTH AFRICA  
 Phone: +27 012 3120 159  
 Fax: +27 012 3123 180  
 Email: [campbp@health.gov.za](mailto:campbp@health.gov.za)

Ms Mpho Hoeane  
 CAPQT  
 Department of Agriculture  
 Private Bag X258  
 PRETORIA 0001  
 SOUTH AFRICA  
 Phone: +27 012 319 6077  
 Fax: +27 012 319 6131  
 Email: [MphoH@nda.agric.za](mailto:MphoH@nda.agric.za)

Mr Deon Jacobs  
 Senior Inspector  
 South African Bureau of Standards  
 PO Box 36558  
 CHEMPET 7442  
 SOUTH AFRICA  
 Phone: +27 21 526 3400  
 Fax: +27 21 526 3451  
 Email: [jacobsdc@sabs.co.za](mailto:jacobsdc@sabs.co.za)

Mr Gideon Joubert  
 Specialist  
 South African Bureau of Standards  
 Private Bag X191  
 PRETORIA 0001  
 SOUTH AFRICA  
 Phone: +27 12 428 6086  
 Fax: +27 12 428 6466  
 Email: [joubergi@sabs.co.za](mailto:joubergi@sabs.co.za)

***SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA***

Ms Monica Brun  
 Market Analyst  
 Trade Commission – Embassy of Spain  
 Suite 408  
 203 New South Head Road  
 EDGECLIFF NSW 2027  
 AUSTRALIA  
 Phone: +61 2 9362 4212  
 Fax: +61 2 9362 4057  
 Email: [mbrun@mcx.es](mailto:mbrun@mcx.es)

***SUDAN - SOUDAN - SUDÁN***

Mr Mirghani Hassan Abdalla Omer  
 Director of International Relations Department  
 Ministry of Animal Resources and Fisheries  
 PO Box 293  
 KHARTOUM SOUTH  
 SUDAN  
 Phone: +249 83 476215  
 Fax: +249 8347 4961  
 Email: [mhasanao@hotmail.com](mailto:mhasanao@hotmail.com)

Ms Nabawia Mahjoub  
 Director  
 Ministry of Foreign Trade  
 PO Box 194  
 KHARTOUM  
 SUDAN  
 Phone: +249 183 772340  
 Fax: +249 1837 73950  
 Email: [nmahjoub7@yahoo.com](mailto:nmahjoub7@yahoo.com)

***SWEDEN - SUÈDE - SUECIA***

Ms Ylva Norén  
 Senior Administrative Officer  
 Ministry of Agriculture  
 STOCKHOLM S-103 33  
 SWEDEN  
 Phone: +46 8 405 1106  
 Fax: +46 8 20 6496  
 Email: [ylva.noren@agriculture.ministry.se](mailto:ylva.noren@agriculture.ministry.se)

Mr Lars Croon  
 Chief Government Inspector  
 National Food Administration  
 PO Box 622  
 UPPSALA SE 751 26  
 SWEDEN  
 Phone: +46 18 175 564  
 Fax: +46 18 105 848  
 Email: [lbcrc@slv.se](mailto:lbcrc@slv.se)

***SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA***

Dr Jürg Rüfenacht  
 Head International Trade  
 Federal Veterinary Office  
 Schwarzenburgstrasse 155  
 BERN 3097  
 SWITZERLAND  
 Phone: + 41 31 323 83 47  
 Fax: + 41 31 323 86 56  
 Email: [juerg.ruefenacht@bvet.admin.ch](mailto:juerg.ruefenacht@bvet.admin.ch)

Dr Jean Vignal  
 Regulatory Affairs  
 NESTEC SA  
 Avenue H. Nestlé, 55  
 VEVEY 1800  
 SWITZERLAND  
 Phone: + 41 21 924 3501  
 Fax: + 41 21 924 45 47  
 Email: [jean.vignal@nestle.com](mailto:jean.vignal@nestle.com)

**THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA**

Dr Jirawan Yamprayoon  
Deputy Director-General of Department of Fisheries  
Department of Fisheries  
Ministry of Agriculture and Cooperatives  
THAILAND  
Phone: + 662 562 0525 / 6620600-15 Ext 3207  
Fax: +662 562 0561  
Email: [jirawany@fisheries.go.th](mailto:jirawany@fisheries.go.th)

Ms Usa Bamrumbheut  
Standards Officer  
Office of Commodity and Systems Standards  
National Bureau of Agricultural Commodity and Food  
Standards  
BANGKOK 10200  
THAILAND  
Phone: +662 283 1600 Ext 1184  
Fax: +66 280 3899  
Email: [usa@acfs.go.th](mailto:usa@acfs.go.th) / [usa\\_bam@hotmail.com](mailto:usa_bam@hotmail.com)

Dr Ronachai Juangphanich  
Director of Livestock Standards Division  
Bureau of Livestock Development  
Ministry of Agriculture and Cooperatives  
Phaya Thai Rd, Rajatheevee  
BANGKOK 10400  
THAILAND  
Phone: +66 2 653 4444 Ext. 3141-42  
Fax: +66 2 653 4444 Ext. 3143  
Email: [dr\\_juang@yahoo.com](mailto:dr_juang@yahoo.com)

Ms Daranee Mukhajonpun  
Senior Expert in Food Safety and Consumption  
Food and Drug Administration  
Ministry of Public Health  
Tiwanon Road  
NONTHABURI 11000  
THAILAND  
Phone: +662 5907153  
Fax: +662 5918460  
Email: [daraneem@fda.moph.go.th](mailto:daraneem@fda.moph.go.th)

Ms Vimonrat Prensiri  
Technician  
The Federation of Thai Industries  
Food Processing Industry Club  
Queen Sirikit National Convention Centre  
Zone C, 4<sup>th</sup> Floor  
60 New Rachadapisek Road  
Klongtoey  
BANGKOK 10110  
THAILAND  
Phone: +662 345 1167  
Fax: +662 345 1281  
Email: [vimonrat\\_pan@yahoo.com](mailto:vimonrat_pan@yahoo.com)

Mr Rungroj Rungrojsakhon  
Director  
Thai Frozen Foods Association  
92 16<sup>th</sup> Floor  
Sathorn Thani  
North Sathorn Road  
Silom  
BANGKOK 10500  
THAILAND  
Phone: +662 235 5622-4  
Fax: +662 2 235 5625  
Email: [rungroj@ufp.co.th](mailto:rungroj@ufp.co.th)

Dr Surmsuk Salakpetch  
Director  
Chanthaburi Horticultural Research Center  
Department of Agriculture  
Khlung  
CHANTHABURI  
THAILAND  
Phone: +66 3939 7030  
Fax: +66 3939 7236  
Email: [ssalakpetch@gmail.com](mailto:ssalakpetch@gmail.com)

Ms Oratai Silapanaporn  
Director  
Office of Commodity and System Standards  
National Bureau of Agricultural Commodity and Food  
Standards  
Rajadamnern Nok. Ave  
Bangkok  
THAILAND  
Phone: + 662 283 1670  
Fax: + 662 280 3899  
E-mail: [codex@acfs.go.th](mailto:codex@acfs.go.th) / [oratai@acfs.go.th](mailto:oratai@acfs.go.th)

Ms Malinee Subvanich  
General Secretary  
Thai Food Processors Association  
170/21-22 9th Floor, Ocean Tower 1 Building  
New Ratchadaphisek Road, Klongtoey  
BANGKOK 10110  
THAILAND  
Phone: +66 2 261 26846  
Fax: +66 2 261 29967  
Email: [thaifood@thaifood.org](mailto:thaifood@thaifood.org)

Ms Satis Tresatayawed  
Director of Import and Export Inspection Division  
Food and Drug Administration  
Ministry of Public Health  
Tiwanon Road  
NONTHABURI 11000  
THAILAND  
Phone: +662 5907364  
Fax: +662 5918477  
Email: [satis@fda.moph.go.th](mailto:satis@fda.moph.go.th)

**TONGA**

Dr Viliami T Manu  
Director  
Research and Extension Division  
Ministry of Agriculture, Food, Forests and Fisheries  
PO Box 14  
NUKU'ALOFA  
TONGA  
Phone: +676 37474  
Fax: +676 24271  
Email: [mafsoils@kalianet.to](mailto:mafsoils@kalianet.to)

**UNITED REPUBLIC OF TANZANIA - RÉPUBLIQUE-  
UNIE DE TANZANIE - REPÚBLICA UNIDA DE  
TANZANÍA**

Ms Rehema Futo Shemhina  
Environmental Health Officer  
Tanzanian Food and Drugs Authority  
Box 77150  
DAR-ES-SALAAM  
UNITED REPUBLIC OF TANZANIA  
Phone: +255 22 245 0512  
Fax: +255 22 245 0793  
Email: [rehema.shemhina@tfda.or.tz](mailto:rehema.shemhina@tfda.or.tz)  
[rehemas@hotmail.com](mailto:rehemas@hotmail.com)

**UNITED STATES OF AMERICA - ÉTATS-UNIS  
D'AMÉRIQUE - ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

Dr Catherine W. Carnevale, V.M.D.  
Center for Food Safety and Applied Nutrition  
U.S. Food and Drug Administration  
5100 Paint Branch Pkwy – HFS-550  
College Park, MD 20740  
Phone: +1 301 436-1723  
Fax: +1 301 436 2618  
Email: [Catherine.Carnevale@fda.hhs.gov](mailto:Catherine.Carnevale@fda.hhs.gov)

Ms Eileen Hill  
International Trade Administration  
U.S. Department of Commerce  
1401 Constitution Ave., NW  
Washington, D.C. 20230  
Phone: +1 202 482-5276  
Fax: +1 202 482 5939  
Email: [Eileen\\_Hill@ita.doc.gov](mailto:Eileen_Hill@ita.doc.gov)

Mr Donald Hodgen  
International Trade Administration  
U.S. Department of Commerce  
1401 Constitution Ave., NW  
Washington, D.C. 20230  
Phone: +1 202 482-3346  
Fax: +1 202 482 3981  
Email: [Donald\\_A\\_hodgen@ita.doc.gov](mailto:Donald_A_hodgen@ita.doc.gov)

Ms Edith Kennard  
U.S. Codex Office  
U.S. Department of Agriculture  
1400 Independence Avenue, SW  
Room 4861 South Bldg  
Washington, D.C. 20250  
Phone: +1 202 690-4042  
Fax: +1 202 720 3157  
Email: [Edith.Kennard@fsis.usda.gov](mailto:Edith.Kennard@fsis.usda.gov)

Ms Mary Stanley  
Food Safety and Inspection Service  
U.S. Department of Agriculture  
1400 Independence Ave, SW  
Washington, DC 20250  
Phone: +1 202 720-0287  
Fax: +1 202 720 6050  
Email: [Mary.Stanley@fsis.usda.gov](mailto:Mary.Stanley@fsis.usda.gov)

Ms Audrey Talley  
Foreign Agricultural Service  
Office of Scientific and Technical Affairs  
U.S. Department of Agriculture  
1400 Independence Ave., SW  
Washington, D.C., 20250  
Phone: +1 202 720-9408  
Fax: +1 202 690 0677  
Email: [Audrey.Talley@fas.usda.gov](mailto:Audrey.Talley@fas.usda.gov)

Dr H. Michael Wehr  
Centre for Food Safety and Applied Nutrition  
U.S. Food and Drug Administration  
5100 Paint Branch Pkwy – HFS-550  
College Park, MD 20740  
Phone: +1 301 436-1724  
Fax: +1 301 436 2618  
Email: [Michael.wehr@fda.hhs.gov](mailto:Michael.wehr@fda.hhs.gov)

Ms Jane Earley  
Early and White Consulting Group, LLC  
1737 King St., Suite 330  
Alexandria, VA 22314  
Phone: +1 703 739-9090 x121  
Fax: +1 703 739 9098  
Email: [jearley@eandwconsulting.com](mailto:jearley@eandwconsulting.com)

Ms Phyllis Marquitz  
National Cattlemen's Beef Association  
1301 Pennsylvania Ave., NW  
Washington, D.C. 20004  
Phone: +1 202 347-0228  
Fax: +1 202 638 0607  
Email: [pmarquitz@beef.org](mailto:pmarquitz@beef.org)

**VANUATU**

Mr Tekon Timothy Tumukon  
Principal Plant Protection Officer  
Department of Livestock and Quarantine  
Private Mail Bag 9095  
PORT VILA  
VANUATU  
Phone: + 678 23519  
Fax: +678 23185  
Email: [vqisvila@vanuatu.com.vu](mailto:vqisvila@vanuatu.com.vu)

**VIETNAM**

Ms Ha Nguyen Thi Minh  
Deputy Director  
Vietnam Codex Contact Point  
Vietnam National Codex Committee  
70 Tran Hung Dao Street  
HA NOI 844  
VIETNAM  
Phone: + 84 4 942 8030  
Fax: + 84 4 822 2520  
Email: [nguyen\\_thi\\_minh\\_ha@yahoo.com](mailto:nguyen_thi_minh_ha@yahoo.com)  
[codex@tcvn.gov.vn](mailto:codex@tcvn.gov.vn)

Ms Chi Tran Thi Ha  
Deputy Head of Food Inspection Department  
Quality Assurance & Testing Centre 3  
49 Pasteur Street District 1  
HOCHIMINH CITY 84  
VIETNAM  
Phone: +84 8 821 1109  
Fax: +84 8 821 2609  
Email: [nv-3@quatest3.com.vn](mailto:nv-3@quatest3.com.vn)

**ZAMBIA - ZAMBIE**

Mr Delphin Kinkese  
Chief Policy Analyst  
Food Safety & Cosmetics  
Ministry of Health  
PO Box 30205  
LUSAKA  
ZAMBIA  
Phone: +260 977 395 296  
Fax: +260 211 253 344  
Email: [dmkinese@moh.gov.zm](mailto:dmkinese@moh.gov.zm)

**ZIMBABWE**

Mr Bloodwell Tichatama Rusike  
National Environmental Health Officer  
Ministry of Health and Child Welfare  
PO Box CY1122  
Causeway  
HARARE  
ZIMBABWE  
Phone: +263 479 2983  
Fax: +263 470 2638  
Email: [tichatama@yahoo.com](mailto:tichatama@yahoo.com)

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL  
ORGANISATIONS - ORGANISATIONS  
GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES -  
ORGANIZACIONES GUBERNAMENTALES  
INTERNACIONALES**

**AFRICAN UNION**

Dr Yemi Akinbamijo  
Director  
African Union Interafrican Phytosanitary Council  
BP 4170  
Nlongkak  
YAOUNDE  
CAMEROON  
Phone: +237 222 11969  
Fax: +237 222 11967  
Email: [akinbamijo@yahoo.com](mailto:akinbamijo@yahoo.com)

**WORLD ORGANISATION FOR ANIMAL  
HEALTH (OIE) - ORGANISATION MONDIALE DE LA  
SANTÉ ANIMALE - ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE  
SANIDAD ANIMAL**

Dr David Wilson  
Technical Consultant  
World Organisation for Animal Health (OIE)  
5 Peeler Place  
GOWRIE ACT 2904  
AUSTRALIA  
Phone: +61 4 2031 9324  
Email: [david.wilson@oie.int](mailto:david.wilson@oie.int)

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENT  
ORGANISATIONS - ORGANISATIONS NON-  
GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES -  
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES NO  
GUBERNAMENTALES**

**INTERNATIONAL COUNCIL OF GROCERY  
MANUFACTURERS ASSOCIATION (ICGMA) -  
CONSEJO INTERNACIONAL DE ASOCIACIONES DE  
ASOCIACIONES DEFABRICANTES DE  
COMESTIBLES**

Mr Kim Leighton  
Director, Food Policy & Regulation  
Australian Food and Grocery Council  
Locked Bag 1  
Kingston ACT 2604  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6273 1466  
Fax: +61 2 6273 1477  
Email: [kim.leighton@afgc.org.au](mailto:kim.leighton@afgc.org.au)

Ms Peggy Rochette  
Sr. Director International Affairs  
Grocery Manufacturers Association/  
Food Products Association  
1350 I Street NW  
WASHINGTON 20005  
USA  
Phone: +202 639-5921  
Fax: +202 639-5991  
Email: [prochette@fpa-food.org](mailto:prochette@fpa-food.org)

**INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION (IDF) -  
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE LAITERIE -  
FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE LECHERÍA**

Ms Diane D. Lewis  
Vice President  
Market Access and Regulatory Affairs  
US Dairy Export Council  
Suite 400  
2101 Wilson Boulevard  
VA 22201-3367  
ARLINGTON  
UNITED STATES OF AMERICA  
Phone: +1 703 528 3049  
Fax: +1 703 528 3705  
Email: [DLewis@usdec.org](mailto:DLewis@usdec.org)

**INTERNATIONAL FEDERATION OF AGRICULTURAL  
PRODUCERS (IFAP) - FÉDÉRATION  
INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS AGRICOLES  
- FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE  
PRODUCTORES AGRÍCOLAS**

Ms Fhumulani Mathildah Mashau  
SACAU Regional Standards Coordinator  
International Federation of Agricultural Producers  
60 rue St Lazare  
75009 PARIS  
FRANCE  
Phone: +33 1 45 260553  
Fax: +33 1 48 74 7212  
Email: [fmashau@sacau.org](mailto:fmashau@sacau.org)

**CODEX SECRETARIAT - SECRÉTARIAT DU CODEX -  
SECRETARÍA DEL CODEX**

Mr Tom Heilandt  
Senior Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organisation  
Viale delle Terme di Caracalla  
ROME 00153  
ITALY  
Phone: +39 06 570 54384  
Fax: +39 06 570 54593  
Email: [tom.heilandt@fao.org](mailto:tom.heilandt@fao.org)

Ms Annamaria Bruno  
Food Standards Officer  
Food and Nutrition Division  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 ROME  
ITALY  
Phone: +39 06 5705 6254  
Fax: +39 06 5705 4593  
Email: [annamaria.bruno@fao.org](mailto:annamaria.bruno@fao.org)

**AUSTRALIAN SECRETARIAT – SECRÉTARIAT  
AUSTRALIEN - SECRETARÍA AUSTRALIANA**

Ms Ann Backhouse  
Manager  
Codex Australia  
Product Safety and Integrity Branch  
Australian Government Department of Agriculture, Fisheries  
and Forestry  
GPO Box 858  
Canberra ACT 2601  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6272 5692  
Fax: +61 2 6272 3103  
Email: [ann.backhouse@daff.gov.au](mailto:ann.backhouse@daff.gov.au)

Ms Suzanne Blake  
Acting Assistant Manager  
Codex Australia  
Product Safety and Integrity Branch  
Australian Government Department of Agriculture, Fisheries  
& Forestry  
GPO BOX 858  
Canberra ACT 2601  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6272 5112  
Fax: +61 2 6272 3103  
Email: [suzanne.blake@daff.gov.au](mailto:suzanne.blake@daff.gov.au)

Ms Rebecca Lathbury  
Communications Officer  
Codex Australia  
Product Safety and Integrity Branch  
Australian Government Department of Agriculture, Fisheries  
and Forestry  
GPO Box 858  
Canberra ACT 2601  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6272 4542  
Fax: +61 2 6272 3103  
Email: [rebecca.lathbury@daff.gov.au](mailto:rebecca.lathbury@daff.gov.au)

Ms Eles Parancin  
Executive Assistant  
Exports Division  
Australian Quarantine and Inspection Service Australian  
Government Department of Agriculture, Fisheries and  
Forestry  
GPO Box 858  
Canberra ACT 2601  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6272 4461  
Fax: +61 2 6272 4112  
Email: [eles.parancin@aqis.gov.au](mailto:eles.parancin@aqis.gov.au)

**Annexe II****AVANT-PROJET D'ANNEXE AUX DIRECTIVES CODEX SUR L'APPRÉCIATION DE  
L'ÉQUIVALENCE DES MESURES SANITAIRES ASSOCIÉES AUX SYSTÈMES D'INSPECTION  
ET DE CERTIFICATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES (N04-2004)**

(Aux étapes 5/8 de la procédure d'élaboration)

**ORIENTATIONS COMPLÉMENTAIRES VISANT À AIDER LES PAYS EXPORTATEURS ET  
IMPORTATEURS LORS DE LA RÉALISATION D'UNE DÉTERMINATION DE  
L'ÉQUIVALENCE DE MESURES SANITAIRES**

1. La présente annexe couvre la détermination de l'équivalence de mesures sanitaires associées à un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires et clarifie certains aspects des *Directives sur l'appréciation de l'équivalence de mesures sanitaires associées à des systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires* (CAC/GL 53-2003, ci-après « les Directives »).

**RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES RELATIVES AU LANCEMENT D'UNE DÉTERMINATION  
D'ÉQUIVALENCE**

2. Nombreuses sont les circonstances dans lesquelles un pays exportateur pourra juger bon de solliciter une détermination d'équivalence auprès d'un pays importateur. Si ces circonstances devront probablement être considérées au cas par cas, la demande d'équivalence pourra aussi bien porter sur un train de mesures sanitaires formant un système de contrôle alimentaire associé à un certain type de denrée (produits laitiers par exemple) que sur une mesure sanitaire (méthode analytique par exemple).

3. Les facteurs susceptibles de faciliter la détermination de l'équivalence de mesures sanitaires peuvent comprendre :

- a) L'expérience, la connaissance et la confiance du pays importateur par rapport au système de contrôle alimentaire du pays exportateur (voir paragraphes 9-17 infra) ;
- b) Les antécédents en matière de commerce des denrées alimentaires entre les pays importateur et exportateur ;
- c) Le niveau de conformité des produits alimentaires du pays exportateur avec les exigences du pays importateur ;
- d) Le degré de coopération existant entre les autorités compétentes pour la sécurité sanitaire des aliments des pays importateur et exportateur ;
- e) Le degré de similitude entre les systèmes de contrôle alimentaire des pays importateur et exportateur (p.ex. la similitude des lois et réglementations applicables aux aliments, les capacités du personnel professionnel et des laboratoires, les similitudes entre les programmes d'inspection et de surveillance) ;
- f) Le fait d'être bien préparé en vue d'une détermination d'équivalence, et notamment l'accès des pays importateurs et exportateurs aux ressources nécessaires telles que les capacités scientifiques et techniques ;
- g) L'examen de la pertinence de toute détermination d'équivalence précédemment réalisée par le pays importateur.

## Mesures préparatoires en vue d'une détermination d'équivalence

4. Les mesures préparatoires devant être envisagées comprennent :
  - a) L'examen, par le pays exportateur, des avantages et incidences en matière de coûts/ressources d'une détermination d'équivalence par rapport à d'autres dispositifs pouvant avoir les mêmes résultats ;
  - b) Lorsqu'il y a lieu, la prise en compte des aspects liés à la définition de priorités mentionnés au paragraphe 9 de la section 5, « Étapes préalables à l'ouverture de discussions bilatérales ou multilatérales », des *Directives sur l'élaboration d'accords d'équivalence relatifs aux systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CAC/GL 34-1999)* ;
  - c) La situation concernant l'accès des pays importateurs et exportateurs aux ressources scientifiques et techniques nécessaires pour réaliser une détermination d'équivalence, en reconnaissant qu'une proposition d'équivalence devra être correctement examinée et documentée ;
  - d) Lorsqu'il y a lieu, les pays importateur et exportateur devraient, au début du processus de détermination d'équivalence, élaborer un plan définissant les objectifs, jalons, délais et/ou résultats escomptés.

## ORIENTATIONS CONCERNANT LA RÉALISATION D'UNE DÉTERMINATION D'ÉQUIVALENCE

### Définition du champ d'application d'une détermination d'équivalence

5. Le pays exportateur devrait convenablement définir le champ d'application de la demande de détermination d'équivalence en identifiant les mesures sanitaires et les denrées alimentaires devant être soumises à l'examen.
6. Le pays exportateur doit décider des mesures du pays importateur auxquelles il se conformera et de celles pour lesquelles il sollicite une équivalence.
7. Dans certains cas, il précisera la mesure spécifique ou le groupe de mesures faisant l'objet de la détermination d'équivalence.
8. Dans d'autres cas, le champ d'application de la détermination d'équivalence n'est pas explicite et la catégorisation des mesures sanitaires évoquée aux paragraphes 13 et 14 des *Directives* pourra faciliter la définition du champ d'application de la détermination d'équivalence. Cette catégorisation peut notamment faciliter l'organisation des mesures sanitaires, la réalisation des comparaisons par juxtaposition de ces mesures lorsqu'il y a lieu, et l'identification des mesures devant faire l'objet de la détermination d'équivalence.

### Expérience, connaissance et confiance

9. La section suivante développe les informations présentées aux paragraphes 10 à 12 des *Directives* et fournit des orientations complémentaires sur ce que l'on entend par expérience, connaissance et confiance.
10. L'expérience, la connaissance et la confiance acquises par un pays importateur au sujet d'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires d'un pays exportateur comprennent les antécédents commerciaux entre les deux pays en matière de denrées alimentaires et les antécédents de conformité des produits alimentaires, en particulier de ceux visés par la détermination d'équivalence, avec les exigences du pays importateur. Parmi les autres exemples susceptibles de contribuer à l'expérience, la connaissance et la confiance acquises par un pays importateur, citons :
  - a) la connaissance générale du système de contrôle sanitaire des aliments du pays exportateur pouvant être démontrée, entre autres, par une comparaison par juxtaposition ;

- b) les résultats des audits/inspections/examens réalisés sur le terrain par le pays importateur, le pays exportateur, d'autres pays ou d'autres organismes tiers officiellement agréés ;
  - c) la connaissance de l'application et la mise en œuvre par le pays exportateur des principes d'analyse des risques dans leur système de contrôle sanitaire des aliments ;
  - d) les résultats des inspections et tests effectués au point d'entrée y compris les registres des rejets à l'importation et alertes émanant du pays importateur et d'autres partenaires commerciaux ;
  - e) les accords que le pays importateur peut avoir conclus avec le pays exportateur, y compris les accords d'équivalence ;
  - f) les accords bilatéraux ou multilatéraux sur la reconnaissance de l'équivalence conclus entre le pays importateur ou exportateur et d'autres pays ;
  - g) l'impact sur le système de contrôle alimentaire des changements organisationnels / structurels / administratifs de la ou des autorités compétentes des pays exportateurs ;
  - h) les plans d'intervention visant à contenir et atténuer les effets des situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments ;
  - i) la surveillance des maladies d'origine alimentaire associées au produit ;
  - j) l'application par l'industrie du pays exportateur de mesures appropriées de contrôle de la transformation ;
  - k) l'exhaustivité de la législation du pays exportateur et, le cas échéant, des systèmes de contrôle qualité ;
  - l) le niveau/type de contrôle du système de production alimentaire par l'autorité de certification du pays exportateur ;
  - m) la reconnaissance et l'évaluation des systèmes de certification préexistants appliqués ou mis en œuvre par le pays exportateur ;
  - n) tout système opérationnel de contrôle des exportations.
11. Le pays importateur peut appliquer cette expérience, cette connaissance et cette confiance à n'importe quel stade du processus de détermination d'équivalence.
12. L'expérience, la connaissance et la confiance peuvent faciliter la compréhension des informations fournies par le pays exportateur et donc réduire les ressources nécessaires pour apprécier l'équivalence des mesures proposées.
13. L'expérience, la connaissance et la confiance peuvent être utiles pour :
- a) faciliter la prise de décision relative à la manière de gérer une demande d'appréciation de l'équivalence ;
  - b) définir des priorités, selon les besoins (on fera ici référence à la Section 5, « Étapes préalables à l'ouverture de discussions bilatérales ou multilatérales », des *Directives Codex sur l'élaboration d'accords d'équivalence relatifs aux systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires* (CAC/GL 34-1999)) ;
  - c) guider le processus de comparaison des mesures sanitaires pertinentes du pays exportateur aux mesures sanitaires du pays importateur ;
  - d) réduire le nombre de mesures sanitaires devant faire l'objet d'un examen détaillé ;
  - e) réduire la quantité de données scientifiques nécessaires pour déterminer l'équivalence.
14. Il est impératif que l'expérience, la connaissance et la confiance acquises soient appliquées de manière transparente, de sorte que l'utilisation et l'application de ces informations soient claires pour toutes les parties.

**Base objective de comparaison**

15. La section suivante développe les informations présentées aux paragraphes 15 et 16 des *Directives* et fournit des orientations complémentaires sur ce que l'on entend par élaboration d'une base objective de comparaison.

16. Une base objective de comparaison peut être de nature quantitative et/ou qualitative. La note de bas de page numéro 11 des *Directives* porte notamment sur ce point et contient des exemples utiles.

17. Plusieurs bases objectives de comparaison peuvent exister en fonction du champ d'application de la détermination d'équivalence.

18. Lors de l'élaboration d'une BOC, le pays importateur devrait rassembler et évaluer des données scientifiques et d'autres informations<sup>1</sup> et entamer un dialogue avec le pays exportateur en vue de parvenir à un accord à cet égard. Le processus d'élaboration d'une BOC devrait, au besoin :

- a) Garantir des données suffisantes pour appuyer valablement les conclusions ;
- b) Garantir la qualité et l'exactitude des données ;
- c) Utiliser des évaluations des risques lorsqu'elles sont disponibles ; et
- d) Garantir une connaissance suffisante et un savoir-faire technique des experts de la question.

**Informations et documents contenus dans des soumissions pour l'évaluation d'une demande de détermination d'équivalence**

19. La section suivante fournit des orientations complémentaires sur les informations devant être fournies avec une demande de détermination d'équivalence.

20. Les informations et les documents demandés par le pays importateur devraient se limiter aux informations essentielles dans le cadre de l'objectif défini de la détermination d'équivalence.

21. Les demandes d'information émanant du pays importateur devraient être présentées de manière coordonnée.

22. Les paragraphes 16 à 20 de la section 7, « Processus consultatif concernant les accords d'équivalence » des *Directives sur l'élaboration d'accords d'équivalence relatifs aux systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires* (CAC/GL 34-1999) fournissent des orientations et définissent le type d'informations susceptibles de devoir figurer dans un dossier de demande.

23. Avant d'envoyer un dossier de demande au pays importateur, le pays exportateur devrait soumettre une demande officielle de détermination d'équivalence précisant les denrées alimentaires ou groupes de denrées alimentaires concernées et être entré en contact avec son interlocuteur dans le pays importateur.

24. Le dossier de demande devrait spécifier la ou les mesures faisant l'objet de la détermination d'équivalence.

25. Il peut souvent arriver qu'un dossier de demande soit réalisé par étapes. Par exemple le pays exportateur fournit les mesures pour lesquelles une détermination d'équivalence est sollicitée. Le pays importateur fournit alors la BOC si nécessaire.

26. Les pays exportateurs devraient fournir les informations et données suivantes en fonction de la nature de la BOC (voir la section de la présente annexe sur la base objective de comparaison) :

- a) Dans le cas d'une BOC qualitative, des références à des données scientifiques pertinentes. Le

---

<sup>1</sup> Dans le contexte de la présente annexe, le terme « données » couvre aussi bien des données quantitatives que qualitatives ainsi que d'autres informations

dossier de demande devrait également contenir une analyse écrite émanant des experts en la matière du pays exportateur et expliquant comment ils sont arrivés à la conclusion que les mesures du pays exportateur sont équivalentes à celles du pays importateur.

- b) Dans le cas d'une BOC quantitative, le dossier de demande devrait comprendre : les données utilisées pour apprécier l'équivalence de la mesure, la méthodologie utilisée pour obtenir les données, la méthodologie utilisée pour apprécier les données, y compris, si cela est pertinent, les modèles d'analyse de risque employés, les hypothèses émises, la nature et la portée de l'incertitude des observations faites. Le dossier de demande devrait également contenir une analyse écrite expliquant clairement comment le pays exportateur est arrivé à la conclusion que sa ou ses mesures sont équivalentes à celles du pays importateur.

### **Détails sur l'appréciation de l'équivalence**

27. Les paragraphes suivants développent les sections 7 et 8 des *Directives*.

28. Dans le processus d'appréciation de l'équivalence, le pays importateur devrait se concentrer sur les mesures ou groupes de mesures devant faire l'objet d'une détermination d'équivalence d'un commun accord entre les pays exportateur et importateur.

29. Une communication suivie entre les pays importateur et exportateur peut faciliter l'appréciation de l'équivalence afin de clarifier les points techniques et de répondre aux besoins d'informations complémentaires, entre autres.

30. Les pays importateurs peuvent fonder leur appréciation de l'équivalence sur un examen des données et informations fournies. Des experts en la matière du pays importateur peuvent également être utilisés, notamment pour examiner les conclusions du pays exportateur.

31. Le pays importateur devrait consulter le pays exportateur tout au long du processus d'appréciation et le plus tôt possible si l'évaluation préliminaire indique que la demande risque de ne pas aboutir.

32. Une décision favorable concernant l'appréciation de l'équivalence fondée sur l'évaluation des informations disponibles tenant compte de l'expérience, de la connaissance et de la confiance peut être prise à n'importe quel stade du processus, notamment :

- a) lors du premier contact pris par le pays exportateur ;
- b) suite à la révision du dossier de demande par le pays importateur, en tenant compte des opinions des experts en la matière si nécessaire ;
- c) suite à une évaluation fondée sur une base objective de comparaison ;
- d) suite à une évaluation des informations recueillies lors des visites sur site par le pays importateur ;
- e) suite à la résolution des questions en suspens.

33. Le pays importateur devrait, dans un délai raisonnable, fournir au pays exportateur un rapport écrit dans lequel il précise si l'équivalence a été acceptée. Lorsque l'équivalence n'est pas avérée, le raisonnement ayant conduit à cette conclusion devrait être communiqué aux pays exportateurs et consigné dans le rapport écrit avec des solutions proposées le cas échéant.

### **Utilisation de visites sur site**

34. Des visites sur site peuvent être utiles pour compléter l'analyse documentaire réalisée par le pays importateur afin de préciser les informations fournies par le pays exportateur. Les visites sur site liées à la détermination d'équivalence peuvent être effectuées pour :

- a) préciser les informations fournies par le pays exportateur concernant ses mesures sanitaires visées par la détermination d'équivalence ;

- b) obtenir des informations complémentaires sur les mesures proposées du pays exportateur pouvant être requises par le pays importateur pour apprécier l'équivalence ;
  - c) améliorer la connaissance et la confiance concernant le système de contrôle alimentaire du pays exportateur.
35. Lors de la préparation d'une visite sur site, les pays importateur et exportateur devraient envisager :
- a) d'élaborer un protocole en vue de ces visites.
  - b) de limiter la portée des visites sur site au produit alimentaire ou groupe de produits alimentaires et aux mesures sanitaires associées visés par la détermination d'équivalence

#### **Fourniture d'assistance technique**

36. Cette section développe le paragraphe 7 n) des *Directives*, concernant le principe de l'assistance technique et fournit des orientations complémentaires sur la fourniture d'assistance technique. Il est possible que les pays importateur et exportateur requièrent une assistance technique pour réaliser des déterminations d'équivalence.

37. Les pays envisageant le besoin d'assistance technique concernant les déterminations d'équivalence et ceux envisageant de fournir une assistance technique pourraient tenir compte des points suivants :
- a) l'évaluation des mesures pouvant faire l'objet d'une détermination d'équivalence ;
  - b) la préparation des documents, et notamment du dossier de demande ;
  - c) la réalisation des évaluations des risques requises ;
  - d) l'analyse des données ;
  - e) l'évaluation des mesures dans le cadre du respect de la base objective de comparaison du pays importateur ; et
  - f) l'échange de connaissances techniques entre les pays importateur et exportateur ;
  - g) la fourniture de programmes de formation appropriés.

**Annexe III****DESCRIPTIF DE PROJET****Proposition de nouveau travail – Comité sur les systèmes d’inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires****PROPOSITION D’ÉLABORATION DE PRINCIPES ET DIRECTIVES CONCERNANT LA RÉALISATION D’AUDITS ET D’INSPECTIONS SUR SITE À L’ÉTRANGER****1. Objectif et champ d’application de la norme proposée**

La norme proposée entend recenser les textes existants sur la réalisation d’audits et d’inspections sur site à l’étranger, afin d’élaborer des principes et directives pour ces activités.

**2. Pertinence et actualité**

Les audits et inspections sur site à l’étranger sont de plus en plus utilisés par les pays importateurs pour évaluer les systèmes d’inspection et de certification des pays exportateurs et les rapports de ces analyses sont parfois utilisés par des pays tiers dans le cadre de leur propre évaluation des systèmes des pays exportateurs.

Le concept de d’audits et d’inspections sur site à l’étranger dans le but d’évaluer si des activités et résultats connexes cadrent avec les objectifs ou mesures techniques ou sanitaires associées est mentionné dans de nombreux textes Codex adoptés mais aucune orientation internationale n’existe concernant la réalisation de ces types d’évaluations sur site pour veiller à leur approche cohérente et à leur application transparente.

**3. Principales questions à traiter**

L’élaboration de principes et directives concernant la réalisation d’audits et d’inspections sur site à l’étranger faisant référence aux textes Codex et autres normes internationales existants. Ce document fournira un cadre cohérent en vue de la réalisation des audits et inspections étrangers sur site.

**4. Évaluation au regard des *Critères régissant l’établissement des priorités des travaux***

La proposition est conforme à ces critères :

***Critère général***

La protection du consommateur contre les risques pour la santé, la sécurité sanitaire des aliments, la garantie des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires et tenant compte des besoins identifiés des pays en développement : Étant donné l’importance de ces évaluations menées par les pays importateurs pour assurer une approche cohérente, l’élaboration par le Codex de principes et directives contribuera à la protection de la santé des consommateurs et à la promotion de pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires.

***Critères applicables aux questions générales***

a) Diversité des législations nationales et obstacles au commerce international qui semblent, ou pourraient, en découler : Plusieurs pays ou groupes de pays ont élaboré leurs propres cadres législatifs concernant les audits et inspections étrangers sur site. Les directives envisagées fourniront des orientations essentielles à la réalisation cohérente d’audits et d’inspections sur site à l’étranger dans l’intérêt des pays importateurs et exportateurs et du commerce international. Des évaluations menées de manière peu cohérente pourraient entraver le commerce international.

b) Portée des travaux et détermination des priorités dans les différents domaines d’activité : Le Comité définira la raison d’être (ou l’objectif) des audits et inspections sur site à l’étranger des systèmes d’inspection et de certification ainsi que le processus et les procédures devant être convenus entre les pays importateur et exportateur, pendant et après l’évaluation.

c) Travaux déjà entrepris dans ce domaine par d’autres organisations internationales et/ou travaux suggérés par l’(les) organisme(s) international(aux) intergouvernemental(aux) pertinent(s) : En élaborant ces directives, le CCFICS tiendra compte des autres normes internationales.

## 5. Pertinence par rapport aux objectifs stratégiques du Codex

La proposition répond aux critères suivants :

**Objectif 1 : Mettre en place un cadre législatif cohérent** (Activité 1.4 : Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'inspection et à la certification des denrées alimentaires, ainsi qu'aux méthodes d'échantillonnage), qui précise :

- En faisant porter ses efforts essentiellement sur l'élaboration de normes et de textes apparentés fondés sur les risques et sur les résultats applicables à un large éventail de produits, la Commission accordera la priorité à la création d'un corpus cohérent et intégré de normes alimentaires couvrant la totalité de la filière alimentaire. Une telle approche pourra servir de modèle aux membres de la Commission souhaitant mettre en place des systèmes réglementaires garantissant aux consommateurs des aliments sains et sûrs et facilitant l'adoption de pratiques équitables en matière de commerce international des denrées alimentaires.

Ces travaux sont également conformes au principe du Plan stratégique selon lequel la négociation réussie d'accords bilatéraux de reconnaissance et d'équivalence mutuelle des systèmes de contrôle des denrées alimentaires dépend de l'aptitude des pays à se rassurer.

Ils seront utiles aux pays car ils leur fourniront les outils et informations nécessaires pour que l'évaluation de leurs systèmes soit cohérente et transparente.

## 6. Informations sur la relation entre la proposition et les documents existants du Codex

La CCFICS a déjà prévu des dispositions concernant la réalisation d'audits et d'inspections sur site à l'étranger dans plusieurs de ses documents. Pour compléter ces travaux et faciliter la mise en œuvre des orientations existantes, il serait souhaitable d'élaborer un document qui fournira un cadre en vue de la réalisation de ces activités, dans le but d'améliorer leur transparence.

Le concept de l'évaluation des systèmes d'inspection et de certification pour déterminer si les activités et résultats connexes cadrent avec les objectifs ou mesures techniques ou sanitaires associées est mentionné dans de nombreux textes Codex, notamment les *Directives sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires* (CAC/GL 47-2003), les *Directives sur la conception, l'application, l'évaluation et l'homologation des systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires* (CAC/GL 26-1997), les *Directives sur l'élaboration d'accords d'équivalence relatifs aux systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires* (CAC/GL 34-1999), les *Directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires* (CAC/GL 53-2003) et les *Principes et directives sur les importations alimentaires fondés sur le risque* (adoptés en 2006).

## 7. Identification de tout besoin et disponibilité d'avis scientifiques d'experts

Aucune requise

## 8. Identification de tout besoin de contributions techniques à une norme en provenance d'organisations extérieures, afin que celles-ci puissent être programmées

Aucune requise

## 9. Le calendrier proposé pour la réalisation de ces nouveaux travaux, y compris la date de début, la date proposée pour l'adoption à l'étape 5, et la date proposée pour l'adoption par la Commission ; le délai d'élaboration ne devrait pas normalement dépasser cinq ans

Sous réserve de l'approbation de la Commission à sa trente et unième session en 2008, les travaux devraient en principe être achevés en quatre ans, selon le calendrier suivant :

- Examen à l'étape 3 à la dix-septième session du CCFICS ;
- Examen à l'étape 5 à la dix-huitième session du CCFICS ; et
- Adoption des directives proposées par la Commission dans un délai de quatre ans.

**Annexe IV****RECOMMANDATIONS DE LA SEIZIÈME SESSION DU CCFICS À LA HUITIÈME SESSION DU CCMMP****AMENDEMENTS PROPOSÉS À L'AVANT-PROJET DE MODÈLE DE CERTIFICAT D'EXPORTATION POUR LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS****Section OBSERVATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT ET LA DÉLIVRANCE DE CERTIFICATS**

Pour mieux harmoniser le paragraphe 12 avec le paragraphe 22 des *Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques*, ajouter le texte suivant à la fin du paragraphe 12 actuel :

Les certificats devraient être rédigés dans une ou plusieurs langues parfaitement comprises par l'agent de certification dans le pays exportateur et dans les pays de transit le cas échéant et par l'autorité destinataire dans le pays importateur ou dans les pays dans lesquels les denrées sont inspectées. Les certificats peuvent être accompagnés de traductions si nécessaire.

**Références aux *Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques***

Remplacer toutes les références au titre des Directives (*Directives pour une présentation générique des certificats officiels et l'établissement et la délivrance des certificats* (CAC/GL 38-2001)) en utilisant leur nouveau titre (*Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques*).

**Section DÉFINITIONS**

Par souci de cohérence entre les deux textes, la section Définitions devrait être harmonisée avec la section 3 (Définitions) des *Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques*, en particulier les définitions des expressions Organismes de certification, Agents de certification et Certificats officiels, et également comprendre une définition du terme Expédition.

**Section UTILISATION DE MODÈLES DE CERTIFICATS D'EXPORTATION POUR LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS**

Au paragraphe 14, modifier le texte actuel comme suit :

**Numérotation des pages** : Dans les cas où un certificat comprend plus d'une feuille de papier, ses pages devront être numérotées. Ajouter la nouvelle phrase suivante : « Dans le cas de certificats comportant plusieurs pages, l'agent de certification devrait veiller à ce qu'elles constituent manifestement un certificat unique, y compris des traductions officielles si nécessaire (chaque page étant numérotée et portant le même numéro de certificat unique de sorte à indiquer qu'il s'agit d'une page précise dans une séquence finie) ».

Ajouter un membre de phrase (souligné) au paragraphe visant à minimiser l'utilisation de certificats frauduleux.

**Des numéros de scellés, tampons officiels (identification officielle de l'autorité compétente) et signatures devront être appliqués afin de minimiser le risque de fraude.**

**Section I. DONNÉES POUR IDENTIFIER LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS**

Remplacer le paragraphe **Code d'identification du lot / code date** par le suivant :

**Identification** Une description de la denrée et de l'expédition auxquelles il fait référence de manière unique (identificateur de lot, code date, etc.), facilitant la traçabilité et/ou le traçage du produit en cas de recherches et de rappels concernant la santé publique.

## **Section II. ORIGINE DU LAIT ET DES PRODUITS LAITIERS**

Modifier comme suit :

**Pays d'expédition :** Aux fins du modèle de certificat d'exportation du lait et des produits laitiers, le pays d'expédition désigne le nom du pays de l'autorité compétente ayant juridiction pour vérifier et certifier la conformité des attestations. Une région du pays peut être mentionnée en cas d'attestations spécifiques.

### **MODÈLE DE CERTIFICAT D'EXPORTATION POUR LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS**

Par souci de cohérence avec le document principal, remplacer « Lot(s) » par « Identification ».

**Annexe V****DESCRIPTIF DE PROJET****Proposition de nouveau travail – Comité du Codex sur les systèmes d’inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires****ÉLABORATION D’UN MODÈLE GÉNÉRIQUE DE CERTIFICAT SANITAIRE****1. Objectif et champ d’application de la norme proposée**

Le projet a pour objectif d’élaborer une annexe aux « *Directives pour la conception, l’établissement, la délivrance et l’utilisation des certificats officiels génériques* », qui comprendrait un modèle générique de certificat sanitaire applicable à tous les types de produits de base.

**2. Pertinence et actualité**

Lors de sa trentième session, la Commission du Codex Alimentarius a adopté une version révisée des « *Directives pour la conception, l’établissement, la délivrance et l’utilisation des certificats officiels génériques* » (CAC/GL 38-2001). Cette révision a été décidée dans le but de clarifier l’utilisation des certificats d’exportation et de simplifier leur utilisation par l’élimination des attestations jugées redondantes, inutilement fastidieuses ou discriminatoires. Un modèle générique de certificat sanitaire applicable à tous les types de produits alimentaires constituerait le complément logique à ces lignes directrices. Des travaux importants sont actuellement menés en parallèle par les Nations Unies (Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU)), et il faudra à tenir compte de ces travaux et y faire référence afin d’éviter les chevauchements et de veiller à la cohérence des textes.

L’utilisation d’un modèle générique de certificat sanitaire harmonisé à l’échelle internationale permettrait une coopération accrue et une meilleure compréhension entre les autorités sanitaires compétentes. La standardisation rendrait la lecture des certificats plus aisée et uniformiserait l’interprétation des données administratives concernant les certificats.

**3. Principales questions à traiter**

Le modèle générique de certificat sanitaire proposé visera les éléments d’information et la mise en page d’un certificat imprimé. Des notes explicatives fourniront des précisions sur les informations requises dans chaque champ si le pays importateur le juge utile.

**4. Évaluation au regard des *Critères régissant l’établissement des priorités des travaux***

La proposition est conforme à ces critères :

***Critère général***

La protection des consommateurs du point de vue de la santé, de la sécurité alimentaire et de la garantie de pratiques loyales dans le commerce des produits alimentaires et de la prise en compte des besoins recensés des pays en développement : ce travail pourrait offrir une protection accrue contre les pratiques frauduleuses et renforcer la protection des consommateurs en harmonisant les modèles de certificats sanitaires et en facilitant les procédures de dédouanement.

***Critères applicables aux questions générales***

a) Diversité des législations nationales et obstacles au commerce international qui semblent, ou pourraient, en découler : Ce travail répond au fait que le nombre considérable de certificats sanitaires élaborés par des pays, ou par des groupes de pays, constitue un obstacle au commerce international.

b) Portée des travaux et détermination des priorités dans les différents domaines d’activité : Ce travail complétera la version révisée des *Directives pour une présentation générique des certificats officiels et l’établissement et la délivrance des certificats* adoptée par la trentième session de la Commission du Codex Alimentarius.

c) Travaux déjà entrepris dans ce domaine par d'autres organisations internationales et/ou travaux suggérés par l'(les) organisme(s) international(aux) intergouvernemental(aux) pertinent(s) : Des travaux importants sont actuellement menés en parallèle par les Nations Unies (CEFACT-ONU), et il faudra tenir compte de ces travaux et y faire référence afin d'éviter les chevauchements et de veiller à la cohérence des textes. Ce travail sera exécuté en étroite collaboration avec les organes compétents des Nations Unies, l'Organisation mondiale des douanes et l'Organisation mondiale pour la Santé animale (OIE) afin d'éviter les contradictions, les lacunes et les chevauchements.

### **5. Pertinence par rapport aux objectifs stratégiques du Codex**

La proposition est conforme à ces objectifs :

Objectif 1 : Promouvoir des cadres réglementaires cohérents (Activité 1.4 : Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'inspection et à la certification des denrées alimentaires, ainsi qu'aux méthodes d'échantillonnage). Ce travail est conforme à la stratégie de la Commission du Codex Alimentarius relative au réexamen et à l'harmonisation périodique des normes, compte tenu de la nature transversale des dispositions prévues, qui offriraient un système homogène pour une grande variété de produits.

En outre, ce travail s'inscrit dans le droit-fil de l'Objectif 4 : Promouvoir la coopération entre le Codex et d'autres organisations internationales compétentes.

### **6. Informations sur la relation entre la proposition et les documents existants du Codex**

Il est proposé que ce nouveau document soit annexé aux « *Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques* » (CAC/GL 38-2001).

Le Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche (CAC/GL 48-2004) a élaboré un « *Modèle de certificat pour les poissons et les produits de la pêche* » et le Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers est en train d'élaborer un « *Modèle de certificat d'exportation pour le lait et les produits laitiers* » actuellement à l'étape 5 de la procédure Codex. Ces modèles de certificat ne visent pour l'instant que les produits de la pêche et les produits laitiers. Ils ne sont pas harmonisés, tant par leur approche que par leur présentation.

### **7. Identification de tout besoin et disponibilité d'avis scientifiques d'experts**

Néant

### **8. Identification de tout besoin de contributions techniques à une norme en provenance d'organisations extérieures**

Les organes compétents des Nations Unies (CEFACT-ONU, etc.), l'Organisation mondiale des douanes et l'Organisation mondiale pour la Santé animale (OIE).

### **9. Calendrier proposé pour la réalisation de ces nouveaux travaux**

- Examen du projet de proposition à l'étape 3 lors de la dix-septième session du CCFICS.
- Examen de la proposition à l'étape 5 lors de la dix-huitième session du CCFICS.
- Adoption de la norme par la CAC à l'étape 8 en juillet 2010 (à la condition que l'intervalle entre les sessions du CCFICS reste inchangé).